

Origines

Ardéchoises



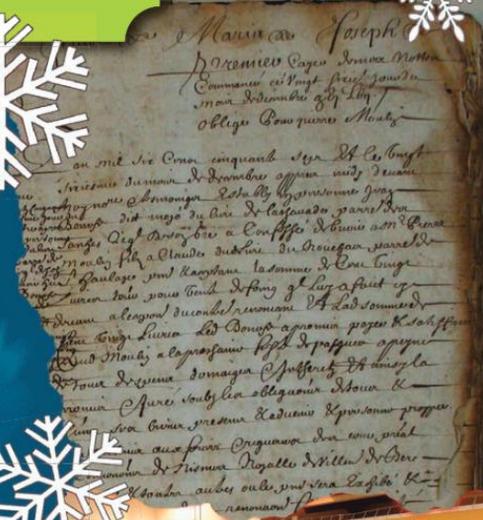
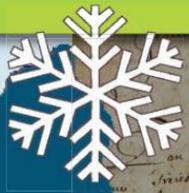
Auprès de mon arbre
Les mots de la mort

N°76

Décembre 2015

Revue trimestrielle de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

Paléographie
Un géant en Ardèche
Pradelles et Lespéron



Le mas des Guérins à Darbre

ORIGINES ARDECHOISES

REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE
ÉDITÉE PAR LA SAGA

SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas

Adresse postale : SAGA BP N°3 07210 CHOMÉRAC

Tél 04 75 64 84 13 et 09 66 42 02 98

ORIGINES ARDÉCHOISES

Directeur de la publication

Henri SEVENIER
saga3@wanadoo.fr
Rédacteur en chef :
Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

Comité de rédaction et de relecture

Marilyn BLANC, Brigitte BONNEFOI, Josiane CHAREYRE, Robert CHENIVESSE, Marie-Christine GIT, Hubert DALLARD, Bernard GINESTE, Nathalie MAILLET, Jean-Pierre PATTARD, Michel PONSERRE,

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA

Bureau

Président d'honneur **Michel GUIGAL**, Président **Henri SEVENIER**, Vice-présidents **Jacques DUMAS**, **Patrice GUERIN** Trésorière **Marilyn BLANC** Trésorier adjoint, chargé des déductions fiscales **Jean-Jacques CHOPARD**, Secrétaire **Claire BRUYERE**, Secrétaire déléguée **Josiane CHAREYRE**

Commissions

Recherches **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Hubert DALLARD**, **Michel POLI**, **Madeline THEOULE** Registres période révolutionnaire **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Fernand PEREYRON**, **Bernard GINESTE** Registres de catholicité **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET** Registres et lacunes des paroissiaux, reprise des BMS **Marilyn BLANC**, **Brigitte BONNEFOI**, **Claire BRUYÈRE**, **Robert CHENIVESSE**, **Jacques DUMAS**, **Patrice GUERIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jacques TAVENARD** Décryptage des actes des notaires **Jacques BERGON**, **Robert CHENIVESSE**, **Alain ESTÉOULE**, **Robert PONTIER** Relevé, indexation et numérisation des contrôles des actes **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Suzanne CHABAS**, **Hubert DALLARD**, **Nathalie MAILLET**, **Michel POLI** Reliures - Maintenance des registres **Hubert DALLARD**, **Fernand PEREYRON**, **Yves SERRE**, **Jacques TAVENARD**, **Régine VALLIER**, **Emile VALLIER** Minutiers des notaires **Jean-Jacques CHOPARD**, **Jacques BERGON**, **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUERIN** Forums, Congrès **Robert CHENIVESSE**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Jacques TAVENARD** Informatique - Site Web, **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Adhésions Abonnements **Jean Jacques CHOPARD**, **Hubert DALLARD** Secrétariat - expédition des registres **Hubert DALLARD** Antennes régionales SAGA, Paris-Idf **François CROZE**, **Alain ESTÉOULE**, **Georges DABOUSSIÈRE**, **Michel PONSERRE**

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Hélène BOISSY-d'ANGLAS, **Brigitte BONNEFOI**, **Jacques BERGON**, **François CROZE**, **Jacques DUMAS**, **Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON**, **Daniel FERRADOU**, **Patrice GUERIN**, **Freddy HOFFERT**, **René NEBOIT-GUILHOT**, **Théodore PASCAL**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Henri SEVENIER**, **Philippe VARENNE** Photos **Jacques DUMAS**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Patrice GUERIN**, **Robert CHENIVESSE** Couverture et illustrations **Jacques DUMAS** Maquette **Jacques DUMAS**

N°76

Décembre 2015

Imprimé en France sur papier recyclé
Imprimerie Cévenole
Place Onclair - 07000 COUX
Dépôt légal ISSN N° 1284 7754

Association SAGA

Adhésion annuelle : 15€

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'avantages spécifiques : prêt et envoi de registres à domicile, consultation gratuite de registres à notre bureau de Chomérac, aide à la recherche d'actes, participation au congrès annuel, rencontres, etc.
Tout courrier, demande d'inscription ou abonnement à la revue doivent être adressés à

SAGA
BP N°3
07210 CHOMERAC



Site Web SAGA

www.geneardeche.org
Email
saga3@wanadoo.fr

CONSULTATIONS DES REGISTRES

Sur place, au local de Chomérac

Lundi, mardi, mercredi, jeudi l'après-midi de 13h45 à 17h15

Prise de rendez-vous préalable auprès de **Hubert DALLARD**

04 75 64 84 13 ou **09 66 42 02 98**

ACCES AUX TABLES DES REGISTRES PAROISSIAUX

LES DONNES DE NOS TABLES SONT CONSULTABLES SUR

planete-genealogie.fr
heredis-online.com

Les images des actes paroissiaux, numérisées par la SAGA, sont en consultation libre sur le site des Archives Départementales du Conseil Général de l'Ardèche

IMPORTANT

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

SAGA, Revue "Origines Ardéchoises"
BP N°3- 07210 CHOMERAC

ou par Email : saga3@wanadoo.fr

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique.

Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

Merci

La Rédaction



Avec cette fin d'année chargée en événements : attentats, élections, COP21, vous vous êtes peut-être un peu désintéressés de la généalogie. Cependant pour l'année qui arrive vous devrez être vigilants car des changements pourraient perturber nos recherches : le Sénat souhaite supprimer le double exemplaire de l'état-civil, la police souhaite voir disparaître le wifi dans les lieux publics, les sociétés de diffusion des données généalogiques continuent leurs forcing pour s'approprier celles des archives etc. Vous pouvez vous mobiliser en souscrivant aux diverses pétitions sur Internet.

Mais c'est le temps des fêtes, que je vous souhaite joyeuses avec une très bonne année pour vous et vos proches.

Jacques DUMAS

Le mot du Président



Les adhérents qui effectuent des recherches au local de la Saga sont accueillis par le gentil sourire de Marie. En effet, depuis le deux Novembre dernier, Marie Laplagne effectue pour notre association une mission de six mois dans le cadre d'un volontariat en service civique. A raison de 24 heures par semaine, les mardi, mercredi et jeudi, elle aura la charge de vous recevoir, de vous aider dans le cadre de vos recherches.

Autre axe de sa mission, promouvoir la généalogie et les actions de notre association en direction des diverses instances départementales et communales, auprès des clubs et associations diverses. Ses compétences en informatique pourraient être très utiles à nos adhérents débutants dans ce domaine, ainsi qu'à nos bénévoles désirant participer à la numérisation des registres des notaires. Elle pourra également suppléer Hubert pour assumer les permanences au local de Chomérac, afin de permettre à ce dernier d'intensifier le travail de numérisation des registres des notaires aux Archives Départementales.

Nous lui souhaitons une collaboration constructive et enrichissante, qui, nous l'espérons pourra lui être utile pour la recherche d'un futur emploi.

Quelques nouvelles sur nos travaux en cours : la numérisation des registres de l'état civil de la période révolutionnaire est sur le point de se terminer. Félicitations aux équipes qui ont effectué cette mission, que nous a confié le Conseil Départe-

2

- 3 Editorial / Le mot du Président / Sommaire
- 4 Bonne année
- 5 Auprès de mon arbre : «Les mots de la mort»
- 6/7 Le mariage comme palliatif à l'impécuniosité au temps de nos aïeux
- 8 Le courrier des lecteurs
- 9/10 Un géant en Ardèche
- 11 Paléographie
- 12/13 Pradelles et Lespéron
- 14 Journée généalogique de Montélimar
Un beau document à la Bibliothèque Départementale
- 15 Charte des adhérents
- 16 Parrainage/abonnement
- 17 Pouvoir assemblée générale / Adhésion/abonnement
- 18 Accès aux données des BMS/Notaires
- 19 Un monument aux morts pour Le Roux
Conférence au Cheylard
- 20/21 La bouteille à la mer
- 21 L'AGSA en visite à la SAGA
Le courrier des lecteurs
- 22 Mariages hors 07
- 23 Une nouvelle recrue à la SAGA
Remise de registres
- 24/25 Entretiens SAGA : Patrice GUERIN
- 26 Salon généalogique de Nîmes / Opération notaires
- 27 Remise de registres
- 28 Journées européennes du Patrimoine
Forum des associations de Privas
- 29 Antenne Parisienne
- 30 Calendrier 2016

31

Modalité de prêt des Registres. Recommandations pour libellés de la rubrique "La bouteille à la mer"

mental et les Archives Départementales de l'Ardèche. Pour compléter au mieux l'état civil de cette période, nos habitués bénévoles vont accentuer la numérisation des registres de catholicité, conformément à la signature de la convention avec le Diocèse de Viviers, le Conseil Départemental de l'Ardèche et notre association.

Nous allons, avec de nouveaux bénévoles, amplifier le travail de numérisation des registres des notaires, qui pourrait être mis en ligne sur le site des Archives Départementales avant la fin de l'année.

Les corrections et compléments à apporter à l'état civil des registres paroissiaux vont nous mobiliser pendant une longue période, et pour ce travail à effectuer, nous allons avoir besoin d'une participation importante de nombreux bénévoles.

Une nouvelle fois je tiens à souligner l'extraordinaire travail et la mobilisation permanente de tous nos bénévoles qui oeuvrent avec courage et abnégation pour faciliter les recherches de nos adhérents, la préservation et la protection des registres et documents originaux.

Avec l'ensemble de tous les membres du Conseil d'Administration, nous vous souhaitons, malgré les tragiques événements survenus récemment, de célébrer avec vos familles de chaleureuses fêtes de Noël, ainsi qu'un joyeux réveillon, une bonne et heureuse année 2016, une excellente santé et de fructueuses recherches généalogiques.

Henri SEVENIER

LA SAGA ET ORIGINES ARDECHOISES
VOUS SOUHAITENT
UNE

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



2016



LES MOTS DE LA MORT Par Philippe VARENNE

Les pages du paroissial se succédaient à l'écran. J'étais à quérir quelque nom et ne m'attardais guère sur la rédaction des actes ; cependant, lorsqu'il était usité, le mot précédait inmanquablement le patronyme, je finis par le remarquer. J'avais parcouru des milliers de pages, en de très nombreuses paroisses, et, pour la première fois, le mot apparaissait, persistait même avec une détermination sans faille. Il n'y avait point erreur d'écriture ou mauvaise lecture de ma part.

Le curé, car il s'agissait d'un cas resté unique dans ma quête, sacrifiait à la forme « fut Jacques » et si le couple était tout entier trépassé, il usait bonnement du « furent Jacques et Pierrette ».

Tout en m'habituant à la formule, je m'interrogeais. N'a-t-il pas raison ? Ces êtres ne sont plus. Dans ce cas, n'est-il pas possible que les traditionnels « feu, feu, feux » aient la même origine, entendez, même racine latine ? Avec mon latin de sacristie, je ne me pique pas de la langue d'Ovide, ni de celle d'Esopé d'ailleurs, mais je suis curieux. Lorsqu'un être devient « fut » ne sommes nous pas tout proche de la définition que le Petit Robert me livra ?

2. FEU, FEUE adjectif (Fadude, féminin, XIe ; puis faü, feü ; latin populaire fatutus « qui a accompli son destin » de fatum). Droit, littéraire ou plaisant (Avant le nom). Qui est mort depuis peu de temps. Voir Défunt. « La feue impératrice a gardé la Hongrie » (HUGO). Son feu père. * (Avant l'article, le possessif : invariable) « Feu la mère de Madame » (FEYDEAU). Feu son père.

Fort bien, de plus le rappel d'une règle de grammaire ne peut nuire, mais alors, le mot défunt ne doit pas être trop éloigné.

DÉFUNT adjectif et nom (XIIIe ; latin defunctus, participe passé de defungi « accomplir sa vie ».*1° Littéraire Qui est mort. Voir Décédé, mort. Sa défunte mère. Défunt son frère. Voir Feu <> Nom masculin et féminin Les enfants de la défunte. Prière pour les défunts. * 2° Littéraire Figuré Voir Passé, révolu. « Leurs amours défunts » (BAUDELAIRE)

Là, le Parnassien me surprit ! Heureusement, je découvris, avec délice, qu'il avait aussi écrit ce dodécasyllabe doublement parfait : « Mais le vert paradis des amours enfantines ».

A grand renfort de dictionnaires, et regrettant la progressive relégation du latin qui donne tant de sens et de force à notre langue, je m'intéressais à d'autres termes de circonstance. C'est ainsi que, sans surprise, je relevais le premier : INHUMER, 1408 latin inhumare, de humus « terre », mais j'appris avec les suivants : VEUF, avec, par le latin, la signification de « vide, privé de », et même avec le simple DÉCÉDER, par le latin, cesser, céder le pas, se retirer, s'en aller.

Je retrouvais aussi une note de lecture plaisante, non point par l'issue fatale que les formules attestaient, mais par la forme de certains mots qui les ornaient. En effet, dans le même acte, et à deux lignes de distance, je trouvais « ... fils à feu Jacques et de défunte Marie... » et « ... veufue de deffunct ... ». Automatiquement, je rattachais ces formes anciennes à des tournures que l'on dit argotiques, comme defuncter, alors qu'elles sont seulement plus proches de leur origine latine ; ... Ignorants, va ! La perte passée de mon dictionnaire d'argot évitera que je poursuive les parallèles, jusqu'à l'infini. Quant aux termes plus savants dont on use en ces moments-là, ou juste après eux, des noirs de corps aux douairières chères à la plume d'HUGO, je laisse à plus docte que moi, et il n'en manque pas dans notre Société, le soin de les réexpliquer, en puisant, au besoin, dans quelques-uns de leurs lexiques ou articles qui ont enrichi nos fonds.

Par exception, je m'autorise une illustration sur cette partie du Casuel que l'on nomme MORTUAIRE ; il s'agit des droits perçus par les curés sur leurs paroissiens décédés. Là aussi, c'est la répétition qui m'alerta, ce curé ne gratifiait-il pas nombre de ses actes de sépulture d'un « gratis » ou plus complet « gratis pro deo » ? Honorant et respectant le mort et sa famille, ce véritable apôtre pratiquait sans doute les mots de la mort mais, surtout, l'Amour des vivants.

LE MARIAGE COMME PALLIATIF A L'IMPÉCUNIOSITÉ AU TEMPS DE NOS AIEUX

Sous l'Ancien Régime, et même après, les mariages étaient arrangés et bien des contrats de mariage d'alors s'apparentent à ce qu'on appellerait aujourd'hui des montages financiers. Des préoccupations financières immédiates semblent même avoir été, parfois, la raison première de certaines unions.

J'ai ainsi trouvé dans mon ascendance maternelle de Saint-Maurice-en-Chalencon trois situations où, à cent ans d'écart (milieu du XVII^e siècle, milieu du XVIII^e et milieu du XIX^e), le mariage d'un fils ou d'une fille est apparu à des familles comme le moyen d'alléger la charge d'une dette ou de se tirer d'une mauvaise passe.

En 1645, le mariage de Pierre Tinland et de Marie Bérengier

Le premier cas concerne Pierre Tinland, fils de Jacques et de feue Claire Dejours, du lieu de Cros, et Marie Bérengier, fille de Pierre et de Catherine Pomaratte, du lieu de Chastagnère ou Chastagneret (paroisse de Saint-Maurice-en-Chalencon). Le contrat établi par M^e Abraham Rioufol est du 4 février 1645 (AD 07, cote 2 E 4154). Il porte que le fiancé s'engage à vendre les biens dont il a hérité de sa mère et à remployer le produit de la vente « à l'acquiescement des dettes desdits Bérengier et Pomaratte » et mentionne à cette occasion « l'âge pupillaire et minorité dudit Pierre Tinland ». Suit sur le registre, à la même date, l'acte de vente à Pierre Pouchon, de la paroisse de Silhac, des biens dont le fiancé avait hérité. L'acte stipule que l'acquéreur ne pourra être contraint au paiement de la totalité du montant de la transaction avant « que ledit Pierre Tinland vendeur ait atteint l'âge de vingt cinq ans pour ratifier le présent contrat et valablement en acquiescer icellui prix ». De fait, la ratification de la vente n'est intervenue que le 21 septembre 1652 (cote 2 E 4159). On en conclut que Pierre Tinland était sans doute né vers 1627 (1652-25 = 1627) et qu'il n'avait que 18 ans environ quand il s'est marié et à promis d'éponger les dettes de ses futurs beaux-parents... ou qu'on l'a promis à sa place. Quel âge avait la fiancée ? Sur son acte de sépulture, daté du 7 avril 1714 (BMS de Chalencon), elle est dite âgée de 80 ans, ce qui la fait naître vers 1634. Elle n'aurait eu qu'une dizaine d'années en 1645. On peut penser que le mariage n'a pas été consommé immédiatement mais l'abondance de la progéniture du couple corrobore la précocité de leur union.

Que conclure ? Sinon que les parents Bérengier avaient marié leur fille en urgence pour échapper à leurs créanciers ! Ceci dit, les Tinland père et fils n'étaient pas désintéressés. Jacques Tinland avait, en contrepartie d'une avance de fonds, trouvé pour son fils l'héritière d'un petit domaine. Pierre s'est en effet installé à Chastagneret. Il y a fait souche et on y retrouve sa descendance jusqu'après la Révolution.

En 1753, le mariage de Pierre Faugier et de Claudine Bonnet

Le deuxième cas est fourni par une série de papiers datant du milieu du XVIII^e siècle qui avaient été conservés dans la famille.

Il s'agit d'abord du contrat de mariage établi par M^e Eslozas le 29 juin 1753 entre Pierre Faugier, fils de Jacques et de

Madeleine Tinland, des Lattes (paroisse de Saint-Maurice-en-Chalencon), âgé de 22 ans, et Claudine Bonnet, de Burianne (paroisse de Saint-Barthélemy-le-Meil), fille de Jean-Louis et de Marianne Autheville (d'une famille de notables locaux), baptisée le 14 mai 1739 par le curé sous le nom de sa mère avec le prénom de Blandine (au motif que ses parents étaient concubinaires), donc âgée de 14 ans seulement, ce qui n'était pas dans la norme mais ne l'empêcha pas d'être mère un an après.

Le fiancé reçoit de son père, à titre de donation, une maison d'habitation et une pièce de terre. La fiancée reçoit de ses parents, à titre de donation entre vifs et à cause de noces, leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir, ce qui était banal. Outre cela, et cette disposition est une particularité de ce contrat, la mère de la fiancée s'engage à verser au frère du fiancé la somme de 200 livres que son père lui avait donnée en son contrat de mariage sans la lui avoir versée, moyennant quoi Pierre recevrait une pièce de terre supplémentaire.

Un document du même notaire, daté du 27 février 1758, atteste que Marianne Autheville a bien payé 199 livres 15 sols à Pierre Faugier qui les a reversés à son frère, en échange de quoi « pour satisfaire à la clause du contrat de mariage » celui-ci lui a rétrocédé un fonds d'une valeur équivalente à celui que prévoyait cette clause. C'est un peu compliqué mais le père Faugier avait réussi à bien marier Pierre et à faire payer par sa belle-mère la somme qu'il avait promise à l'autre de ses fils.

De fait, Jacques Faugier se trouvait dans l'incapacité de payer quoi que ce soit à qui que ce soit. Un troisième document, sur papier libre et non daté, qui renvoie à une sentence arbitrale de M^e Eslozas du 7 avril 1755 (absente de son minutier mais qui a été enregistrée au Contrôle des actes de Chalencon le 18 avril – cote 2 C 3340) fait en effet état d'un endettement à hauteur de 3140 livres. Un expert mandaté pour ce faire a « expédié des fonds à chacun des créanciers jusques et au montant des sommes à eux dues ». Le document donne la liste des seize bénéficiaires de cette « distribution », à commencer par la femme et la sœur de Jacques Faugier, avec ce qui fut attribué à chacun.

La question que l'on peut se poser est la suivante : qu'avaient à gagner de leur côté les Bonnet dans l'opération qui engageait leur fille de 14 ans dans les liens du mariage avec le fils d'un failli ? On entre dans le champ des conjectures mais une disposition particulière du contrat de mariage de 1753 met sur la voie d'une réponse : « ledit Faugier [c'est-à-dire le père du fiancé] donne pouvoir à son dit fils de payer de ses dettes passées et de se faire subroger au lieu place privilège hypothèque desdits créanciers ; encore donne pouvoir à son dit fils de retirer [ce qui signifie selon le dictionnaire de Littré : rentrer dans la pro-

priété et possession d'un héritage] *des fonds qu'il peut avoir engagés en payant aux créanciers les sommes pour lesquelles ils pourraient jouir desdits fonds* ». Autrement dit, Pierre acquérait le droit, s'il en avait les moyens, de désengager à son profit les biens distribués aux créanciers de son père.

Or le dossier dont j'ai hérité comporte deux documents qui attestent l'utilisation ultérieure de cette clause. D'abord une quittance du 15 février 1762. Pierre a remboursé 202 livres à Mathieu Quinson, somme dont il dit « *qu'il l'a reçue aujourd'hui de Glandine Bonnet sa femme* ». Ensuite une quittance du 10 septembre 1780. Pierre a remboursé 169 livres 6 sols 3 deniers à Mathieu Quinson, petit-fils du précédent. Une partie de la somme est versée en espèces, le reste par transfert d'une obligation de 120 livres détenue par Glandine Bonnet. Elle avait donc de son chef les moyens d'aider son mari à rentrer dans son héritage.

Sans avoir la prétention de sonder les reins et les cœurs, on peut penser que les parents Bonnet avaient misé sur la possible récupération, à moyen ou long terme et à moindre frais, au profit de leur fille et de sa descendance,

des biens hypothéqués par le père de leur futur gendre. De fait, un dernier document de l'an II atteste qu'un fils de feu Pierre Faugier a encore remboursé une dette de 40 livres à un petit-fils de feu Pierre Robert et récupéré une autre parcelle. Le papier ne dit pas si le remboursement s'est fait en espèces sonnantes et trébuchantes ou en assignats...

En 1853, le mariage de François Robert et de Rosalie Robert

Ce troisième mariage, célébré le 19 février 1853 à Saint-Maurice-en Chalençon, concerne un couple de trisaïeux, cousins au sixième degré, lui étant un arrière petit-fils du couple Faugier – Bonnet, elle une lointaine descendante du couple Tinland – Bérengier. Elle avait 23 ans, était orpheline de père et de mère depuis son enfance mais avait hérité de quelques biens de sa mère. Que des soucis matériels immédiats du côté de François aient motivé leur union n'est écrit nulle part mais des documents familiaux suggèrent cette possibilité, et voici pourquoi.

Au conseil de révision, François avait, selon l'expression de l'époque, « *tiré un mauvais numéro* » qui l'obligeait à effectuer son service militaire d'une durée de 7 ans sauf si, en vertu des dispositions de la loi Gouvion-Saint-Cyr, il fournissait

un remplaçant. Ce qu'il fit après avoir traité avec un dénommé Gaillard, libérable au 31 décembre 1852, qui remplaça à sa place. Mais le remplacement coûtait cher : vers 1850, le tarif médian pour la France entière était de 1200 francs d'après l'historien Raoul Girardet, une très grosse somme pour une famille de petits propriétaires-tisserands de toile de la vallée de l'Eyrieux qui ne disposait certainement pas de pareilles liquidités.

D'où une série d'opérations dont les traces se sont conservées. Soit d'abord, en date du 22 mars 1852, un prêt de 400 francs sollicité par le père de François auprès d'un habitant de Chalençon, avec prise d'hypothèque. Soit ensuite, en date du 3 octobre 1855, la vente par le père de François d'une

parcelle à un beau-frère des Lattes pour 360 francs. Soit enfin la vente, à laquelle ce document-ci fait allusion, d'une autre parcelle à Rosalie Robert elle-même. Cette vente a été effectuée le 12 février 1853, le jour de la signature du contrat de mariage entre Rosalie et François (le contrat lui-même n'a pas été conservé). En achetant à son futur beau-père une terre qui allait ainsi rester dans la famille, elle apportait sa quote-part à ce

qu'elle coûtait le remplacement de son futur mari. Rien ne prouve que le mariage était un arrangement qui permettait de faire rentrer de l'argent dans les meilleures conditions possibles et je ne l'ai jamais entendu dire (alors que le souvenir de ce remplacement s'était transmis dans le mémoire familiale), mais de là à exclure que cela a pu jouer...

Même si aucun document n'allègue explicitement comme motivation du mariage l'urgence de résoudre une situation financière critique, elle existait d'un côté ou de l'autre dans les trois unions que j'ai analysées. Dans deux cas, la fiancée était une enfant ce qui traduit la primauté certaine des intérêts familiaux sur les sentiments dans la conclusion du mariage. Dans le troisième, c'était une jeune orpheline, peut-être inquiète pour son avenir. Tout compte fait, ces arrangements qui comportaient dans l'immédiat un quémendeur impécunieux et un détenteur de liquidités ménageaient en réalité, à court ou moyen terme, les intérêts des deux parties contractantes. Tout ceci, évidemment, ne préjuge en rien de ce que fut la vie conjugale de ces couples et on n'a sur ce point aucun texte à questionner.

René NEBOIT-GUILHOT





Bonjour,

J'ai lu avec intérêt l'article de Monsieur Jean-Paul Vié- zant sur les recherches dans les archives diploma- tiques.

Bénévole au *Fil d'Ariane*, j'ai effectué pendant de nombreuses années des recherches au CADN, et j'y ai relevé également de nombreux registres qui se trouvent en ligne sur Généabank. Je vous avais d'ail- leurs transmis des informations qui me semblaient utiles pour vos adhérents sur des ardéchois que j'y ai "rencontrés", mais sans suite de votre part. Je le re- grette.

A la lecture de cet article, j'ai contacté au CADN une employée dont j'ai les coordonnées, qui m'a donné des précisions que j'envoie en PJ (Voir ci-dessous). Pourriez-vous transmettre cette PJ à Monsieur Vié- zant ?

Je n'ai pas pu résister à y inclure des impressions et souvenirs personnels.

Cordialement.

Marie Claude BESSIAS

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

Il faut savoir que les citoyens français n'étaient pas obligés de passer aux consulats (ou sous-consu- lats ouverts fin XIX^e S). Ils étaient tenus de faire inscrire les événements dans les "municipalités" du lieu de leur résidence. A la fin du XIX^e S, un em- ployé de l'ambassade se rendait dans les munici- palités pour relever les registres municipaux, mais pas toujours.

On doit réaliser que certains pays étaient très éten- dus, Tunisie, Argentine, Brésil, etc...) et dangereux. Par exemple, au Brésil, dans la forêt vierge, il y avait des animaux sauvages, des tribus canni- bales, les français étaient massacrés par les portu- gais (j'y ai fait des recherches bénévoles, par ailleurs passionnantes). Les ambassades étaient donc parfois extrêmement éloignées (déplace- ments dangereux, voyages de plusieurs jours, longs et fatigants) de leur domicile. Ils profi- taient souvent d'un déplacement obligatoire vers la capitale au début, ensuite dans les vice-consulats ouverts dans les grandes villes, pour faire enregistrer tous les événements en même temps. Donc on trouvera dans le même registre tous les actes groupés, et rien dans le registre de l'année suppo- sée.

Savoir aussi que de nombreuses ambassades ont détruit les registres, volontairement ou sur ordre de Paris.

En 2006, le Liban et Israël sont entrés en conflit, toutes les archives de l'Ambassade de France (plu- sieurs m³) ont été rapatriées, mais sont-elles dé- pouillées?

Les événements politiques dans ces pays ont dé- truit les ambassades. Si la vie en France a été mouvementée, elle l'a souvent été plus à l'étranger. Pour le CADN, il est possible aussi de leur deman- der par mail de faire des recherches dans les car- tons des ambassades. Le personnel les fera, y compris dans les cartons non classés, ce qui serait difficile à réaliser pour qui ne connaît pas le ser- vice. Ils établissent alors un devis en fonction du temps passé et des documents trouvés.

Mail : archives_cadn@diplomatie.gouv.fr

Tel salle de lecture, pour plus de précisions : 02 51 77 24 59

A noter : il peut être utile d'écrire dans les mairies, ou de se mettre en relation avec des bénévoles vi- vant dans le pays recherché.

Pour ceux qui ont des ancêtres étrangers catho- liques, voir éventuellement les archives diocé- saines, surtout pour les actes religieux établis sous la fin de l'ancien régime.

Archives diplomatiques en ligne (ADEL)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diploma- tiques/s-orienter-dans-les-fonds-et- collections/fonds-et-collections-d-archives>

En réponse à l'article de M. VEZIAN dans le N°75 d'Origines Ardéchoises

Archives diplomatiques

L'adresse du site indiquée dans l'article ne serait plus d'actualité

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Service Central de l'Etat Civil de Nantes (récent, formulaire en ligne)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-ci- toyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/de- marches-relatives-aux-actes-d/article/delivrance-d- un-acte-d-etat-civil>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-ci- toyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/compe- tences-du-ministere-des-affaires-etrangeres-en-ma- tiere-d-etat-civil/>

Archives de la Courneuve et de Nantes (an- cien)

Au CADN à Nantes, on trouve les primatas, à la Courneuve les duplicatas. Ils peuvent se compléter car il peut y avoir des lacunes dans chacun

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diploma- tiques/accéder-aux-centres-des-archives-diploma- tiques/contacter-les-archives/>

Archives anciennes possessions françaises d'ou- tre-mer (CAOM)

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/ fr/index.html>

également :

UN GÉANT EN ARDÈCHE

En l'an 1782, à Vidalon (Ardèche), Joseph et Etienne Montgolfier procèdent à des expériences qui permettront le 4 juin 1783, devant l'assemblée des états du Vivarais, l'envol d'une enveloppe à air chaud qui montera en 10 minutes à 1000 mètres d'altitude et se posera à Davezieux, à 3 km de son point d'envol. Le 27 août suivant, Jacques-Alexandre Charles et Marie-Noël Robert construisent un ballon de 4 mètres de diamètre, gonflé à l'hydrogène, qui s'élèvera du champ de Mars à Paris et se posera à Gonesse après un vol de 25 km. Le 19 septembre les frères ardéchois font s'élever une nouvelle machine porteuse des premiers passagers vivants : un coq, un canard et un mouton, puis le 21 novembre une autre emmènera les premiers hommes volants : Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes, ce dernier natif d'Anneyron dans la Drôme. La conquête de l'espace vient de commencer et les montgolfières vont être supplantées par les ballons sphériques plus simples

Mais pour construire un grand ballon il fallait mobiliser beaucoup de monde. La BNF nous apprend que le Géant, le plus gros aérostat jamais construit, était un assemblage de deux ballons superposés composés chacun de 118 côtes de 45 mètres de taffetas blanc entièrement cousues, et avec double piqûre, à la main ce qui lui donnait 90 mètres de circonférence et 60 mètres de haut (les tours de Notre-Dame de Paris mesurent 70 mètres). Il a nécessité deux kilomètres de soie à 7.25 F. le mètre et a employé trois cents personnes, nuit et jour, pendant un mois. Sa nacelle en frêne, rotin et osier a été dessinée pour pouvoir voyager sur un wagon de chemin de fer et possédait une ceinture de flotteurs pour survivre à un amerissage. Une compagnie anglaise avait obtenu du capitaine, contre rémunération, le privilège de faire jeter des tracts commerciaux sur les villes survolées créant ainsi la première publicité aérienne de l'histoire. N'oublions pas une pharmacie de



à manier.

L'engouement pour ces appareils est tel que le 10 brumaire An III, le Comité de Salut Public crée l'Ecole Nationale Aérostatique de Meudon destinée à recruter des aéroliers et assurer la formation des officiers jugés nécessaires à leur encadrement. On construit successivement l'Entreprenant, puis le Céleste destiné à l'armée de Sambre-et-Meuse, et encore l'Hercule et l'Intrépide pour l'armée de Rhin-et-Moselle. En 1812 les Russes avaient même projeté d'écraser l'armée française à l'aide d'une machine infernale lâchée d'un aérostat ! Plus tard, en 1848, les Autrichiens ont l'idée d'envoyer à leurs ennemis vénitiens des petits ballons transportant des bombes, mais des vents contraires ont le mauvais goût de retourner la petite escadrille à ses expéditeurs et l'armée de l'air naissante met aussitôt un terme à ses expériences signant le même jour son acte de décès.

Il ne restait plus qu'à trouver un nouvel avenir aux courageux aéroliers et l'occasion se présenta très vite avec l'utilisation conjointe d'une autre remarquable invention, le daguerréotype. En effet, quoi de plus banal qu'un ballon captif, retenu toujours à la même hauteur, et pourvu d'une chambre noire dont les prises de vues ramenées à terre permettront d'établir un cadastre digne de ce nom et donner à Sa Majesté Fiscale une arme moderne et redoutable puisque, sans être exagérément optimiste, avec un seul aérostat on pouvait envisager de relever 1000 hectares de territoire en une seule journée ! Il ne restait plus qu'à construire des ballons et trouver des matériaux résistants et, plus tard, des volontaires intrépides pour s'élever avec eux dans les airs.

bord, des armes pour se défendre en terre inhospitalière, des appareils scientifiques, des provisions de bouche incluant vins et confiseries, des jeux pour se distraire et même des pigeons voyageurs venus de Liège promus pour l'occasion officiers de liaison, car avec des vents favorables le voyage pouvait s'avérer long. Et pour magnifier l'évènement, le compositeur Chardon a écrit un "quadrille aérostatique" pour piano à quatre mains comportant plusieurs mouvements dont le dernier et le plus martial, est le "lâchez tout".

Et il y a aussi beaucoup de monde ce dimanche 2 juillet 1865 sur l'hippodrome de Lyon pour assister à l'ascension du Géant venu dans le cadre d'une série de démonstrations destinées à promouvoir cet appareil d'un genre nouveau puisqu'il a été équipé d'une hélice directionnelle. Si tout va bien les 6 000 m³ de gaz vont pouvoir arracher la nacelle compartimentée où seront installés 6 audacieux casse-cou : M. Nadar, photographe-inventeur-dessinateur et journaliste qui va piloter lui-même, ainsi que ses 5 passagers : Adrien Tournachon, frère du pilote, et MM de Vauxonne venu de Lyon, Revillod de Ville, Camille d'Artois, chef de manœuvre, enfin un homme d'équipage. L'aide de camp du Roi des Belges, initialement invité avait fait savoir par dépêche qu'il lui serait hélas impossible de se rendre à Lyon et une dame, pressentie elle aussi, avait renoncé au dernier moment en raison des craintes formulées par sa famille. Une presse Raguenu a été installée à bord pour imprimer des dépêches qui seront jetées sur les villes afin de donner des nouvelles de l'équipage si le périple devait se prolonger. Enfin des barreaux en corde ont été ajoutés pour que, juché au sommet de l'échelle, armé de puissantes jumelles, le



Capitaine du ballon examine les positions...

Le gonflage au gaz commence à 13 h 30 et se poursuivra jusqu'à 17 heures au milieu d'une cohue indescriptible, les badauds ayant envahi l'hippodrome malgré une double rangée de soldats d'artillerie et de pontonniers, certains ayant même apporté des sièges et, les plus inconscients, allumé des cigares pendant le remplissage du gaz ! A deux reprises, il a aussi fallu raccommo-der des déchirures dans la toile, l'animation musicale étant assurée par la fanfare et les cors de chasse du 6ème régiment de lanciers. Madame Nadar et leur jeune fils se tien-ent sagement à l'abri sous une tente

Envol du Géant à Lyon

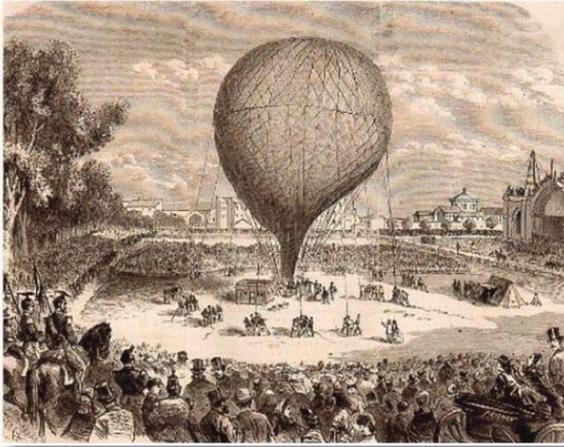
Lorsque le ballon se dresse, retenu par 250 soldats crampon-nés aux filets de cordage, on y attache la nacelle, munie de hamacs, dans la-quelle on fait monter les passagers. Des petits bal- lons sont alors lâchés et chacun peut ainsi voir que le vent souffle vers la Mu- latière; mais comme il fait assez frais le Géant a du mal à s'élever et il faut déjà lâcher un peu de lest pour que, à 18 h, l'ascension commence sur instruction "lâchez tout" du capitaine. L'aérostat s'élève lourdement et prend en effet la direction de la vallée du Rhône. A 19 heures 35 il est signalé au-dessus de Pélussin à 600 mètres d'altitude puis, à 20 heures, au-dessus de Saint-Vallier et Tournon où il s'oriente résolument vers Yssingeaux. On l'aperçoit aussi de- puis Valence alors qu'il semble se diriger vers Saint-Romain- de-Lerps, de l'autre côté du Rhône.

Puis c'est la confusion totale : il est aperçu dans la soirée au- dessus d'Orange, puis vers 3 heures le lendemain matin près de Méribel. Il aurait même été aperçu à Chalon-sur-Saône le dimanche soir vers 16 heures alors qu'il n'a pourtant décollé de Lyon, et en direction du Sud, qu'à 18 heures. Une chose est sûre, on a perdu sa trace et il fait presque nuit. Il réapparaît alors au-dessus d'Yssingeaux "à huit heures" selon la station du télégraphe qui signale peu après qu'il vient d'atterrir à Saint- Agrève après avoir jeté les seules dépêches de son éphémère voyage. En fait il fallait comprendre dimanche à "huit heures" du soir et non lundi à "huit heures" du matin et on apprendra par la suite que le vent l'a poussé de Lyon à Givors en suivant le Rhône, puis en direction du Pilat et Yssingeaux qu'il n'a pu atteindre, contraint de se poser à Fouans d'Astier, commune de Saint-Agrève, après avoir cassé plusieurs pins - qu'il fallut payer dès le lendemain - et causé quelques contusions aux pas- sagers, puis atterri au milieu des cultures, poursuivi par une meute de paysans armés de bâtons et de faux décidés à chasser l'envahisseur, tandis que plusieurs femmes priaient croyant assister à la fin du monde. Des coups de fusil ont même été tirés et les restes du naufrage emportés par la population en colère. Seul l'instituteur a su garder la tête froide et tous les

passagers ont pu dormir dans sa grange sommairement pré- parée avec de la paille et des feuilles de hêtre.

Ce ballon n'a donc pu être vu où tant de personnes l'ont aperçu, mais l'imagination a fait le reste. Et par courrier du 6 juillet, MM. Duroux et Picq, habitants de Saint-Agrève, ont démenti avec véhémence le comportement prêté aux habi- tants lors de l'atterrissage mouvementé ainsi que les odieux chapardages qui ont suivi. Le ballon et sa nacelle, quelque peu endommagés, ont pu être récupérés plus tard, en piteux état, puis réparés.

M. Nadar avait emporté 60 sacs de lest de 20 kilos chacun et, arrivés à Saint-Agrève, il n'en restait plus que 5, tous les autres ayant été utilisés en raison du relief de la région qui a contraint le pilote à en- chaîner montées et des- centes. Par comparaison un précédent vol de 15 heures entre Paris et Han- novre n'avait nécessité que 39 sacs identiques ! Précisons que M. Le Ver- rier, l'astronome qui a dé- couvert Neptune, avait recommandé de différer l'ascension en raison des mauvaises conditions mé- téorologiques sur toute l'Europe ce jour-là. Mais s'il fallait écouter les rêveurs et croire aux as- tres....



Après l'envol multicolore des montgolfières dans le ciel d'An- nonay, c'était une nouvelle contribution, involontaire cette fois, de l'Ardèche à la conquête de l'espace.

Daniel FERRADOU

Photos : *Gustave Nadar et l'Univers illustré,*

Sources : *le journal de la Drôme et de l'Ardèche du 1^{er} au 15 juillet 1865*

<http://drames-aeriens.voila.net/ardèche2.pdf>

<http://www.memoireetactualite.org/presse/73JOURS-A-VOIE/PDF/1865/73JOURS-A-VOIE-18650707-P-0003.pdf>

<http://calm.sopixi.fr/files/les-aviateurs-departement-de-l-ardèche.pdf>

<http://gallica.bnf.fr/Search?ArianeWireIndex=index&p=1&lang=FR&q=a%C3%A9rostat+L+e+G%C3%A9ant&x=0&y=0>

<http://lesapn.forumactif.fr/t10073-le-ballon-le-geant-en-1864>

Bibliothèque nationale (BNF) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k395019w/f3.item>

<http://www.mairie-annonay.fr/Les-freres-Montgolfier-et-la.html>

Paléographie

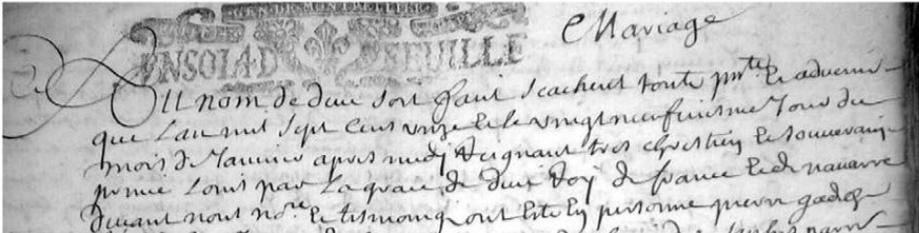
N°5

Nous allons aujourd'hui détailler un contrat de mariage classique.

Nous prendrons comme exemple un contrat de mariage reçu en 1611 par M^r Pierre Fabregat notaire au Fort de Banne (cote 2E 10063, AD07). Pour plus de facilité nous partagerons cet acte en 9 parties, cette semaine nous voyons les 4 premières parties.

1ère partie : Phrase d'introduction avec la date.

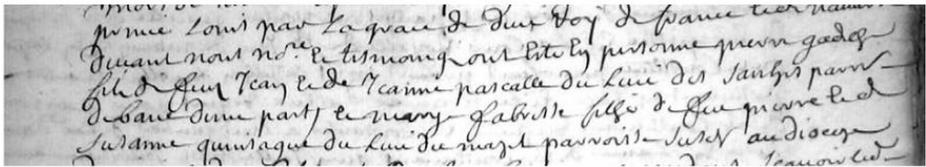
« Au nom de Dieu soit fait, scachent toute presente et advenir, que l'an mil sept cent onze et le vingtheufiesme jour du mois de janvier après midy, reigning très chrestien et souverain prince Louis par la grace de dieu Roy de france et de navarre, devant nous notaire et tesmoins... »



2ème partie : Identité des mariés avec filiation, lieu de résidence et parfois profession.

« ... ont este en personne, Pierre Gadilhe, fils de feux Jean et de Jeanne Pascalle*, du lieu des Sanhes paroisse de Bane d'une part, et Mary Fabresse*, filhe de feu Pierre et de Suzanne Quinsaque*, du lieu du Mazet, paroisse susdite... »

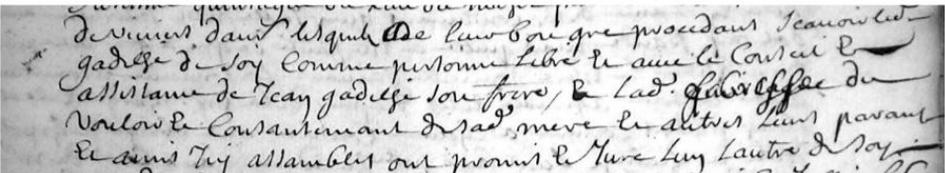
*Ici, les noms des femmes sont féminisés : PASCALie, FABREsse QUINSA(C)que.



3ème partie : Identité des personnes qui donnent leur consentement au mariage.

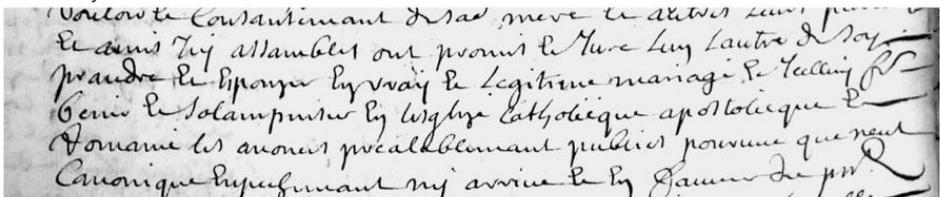
En principe, il s'agit des parents, mais lorsque ceux-ci sont décédés, c'est l'oncle, le frère ou un tuteur qui donne son avis.

« ... lesquels de leur bon gre procedant scavoit ledit Gadilhe de soy comme personne libre et avec le conseil et assistance de Jean Gadilhe son frere, et ladite Fabresse, du vouloir et consantement de sadite mere et autres leurs parents et amis icy assambles... »



4ème partie : promesses de mariage et annonce de la bénédiction à l'église, et éventuellement, mention des dispenses accordées (consanguinité, etc...)

« ... ont promis et jure lun l'autre de se prendre et espouser en vray et legitime mariage et icelluy faire benir et solampner en lesglise catholique apostolique et romaine les annonces préalablement publiées prouvant que nul canonique empechement ny arrive... »



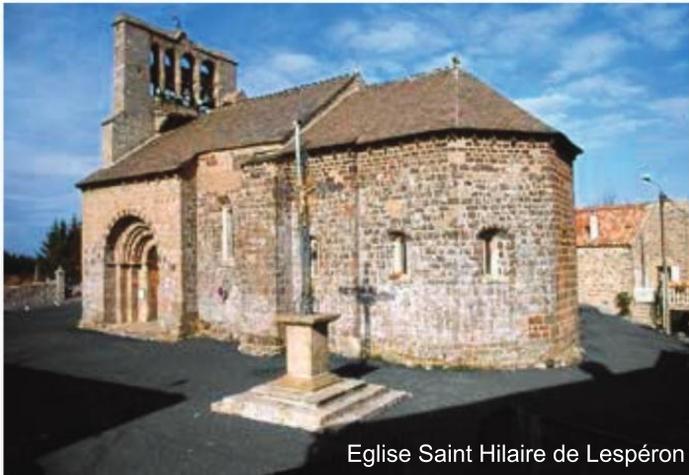
PRADELLES et LESPERON

L'église de Saint Andéol de Pradelles d'Escollens (près Pradelles) est donnée au monastère de Saint-Chafré.

A la très sainte église du monastère de Carmeri (Calviliacensis) construite dans le territoire du Velay, en l'honneur de Saint Pierre et Saint Martin, à cette église qui renferme les dépouilles de Saint Eudes, de Saint Fortunat et deux autres pieux personnages, où vont prier les serviteurs de Dieu, sous la conduite de l'abbé Wilfodus, au nom de Dieu, plein de souvenirs de sa miséricorde divine, et, espérant la récompense éternelle que nous a mérité le Christ pour le salut de notre âme, et le soulagement de celle de notre père et mère, et de notre frère Grimald, moi Guillaume et Armand mon frère, cédon et donnons quelque chose de ce que nous avons légalement hérité de nos parents, A savoir : ce que nous possédons en Vivarais dans la viguerie de Pradelles (Pratellensis), au village d'Escollens, c'est-à-dire une chapelle dédiée à Saint-Andéol, martyr ; voulant qu'elle appartienne à l'église susdite, intégralement et irrévocablement, que personne n'ose, etc...

L'acte de donation a été passé le 5 janvier 959 sous le règne du Roi Lothaire (tiré du cartulaire de St Chafré)

1043 – Un seigneur du Vivarais donne l'église de Saint-Hilaire, située dans le territoire de Pradelles (Lesperon) à l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert



Eglise Saint Hilaire de Lesperon

Les Bornes du Prieuré

Guillem, duc d'Aquitaine , fils de Théodoric 725/773, comte d'Autun et de Madrie, petit-fils de Charles Martel par sa mère Aida, cousin de Charlemagne. Il succède en 790 au comte de Toulouse Coron qui a été enlevé par les basques en 787. Il se marie en première nocés avec Cunégonde d'Austrasie (Withburge de Hauberges) fille de Carloman, roi de Bourgogne et Gerberde de Lombardie, et en deuxième nocés avec Guibourg. Il meurt le 28 mai 812, canonisé en 1066 sous le nom de Saint-Guilhem.

Vaillant capitaine de Charlemagne, il tient tête aux Basques, résiste aux incursions maures, il est vaincu en 793 sur les rives de l'Orbieu, près de Narbonne. Les Maures se retirent, il reprend l'offensive, fait la conquête d'une marche d'Espagne dont il devient comte et prend Barcelone en 801.

Il reçoit du roi qui le comble de largesse, en récompense, un morceau de la vraie croix du Christ, cette relique fera de Saint-Guilhem-le-Désert le lieu privilégié, incontournable et unique où se ressemblera dans la foi chrétienne des pèlerins nombreux qui afflueront tout le long de son histoire.

En 804, à l'instigation de Saint Benoit de l'abbaye d'Ariane, il fonde le monastère et l'église de Gellone dans le diocèse de Lodève (34). Il quitte en 806, le tumulte des camps et les splendeurs des cours pour venir finir ses jours dans la prière et la retraite sous les murs d'une abbaye dont il pose la première pierre.

Vers l'an 1043, sous le règne du Roi Capétien Henri I^{er} (1010/1060), un seigneur vivarois, Ithier de Solignac, donna à l'abbaye de Saint-Guilhem l'église de Saint Hilaire-de-Lesperon, dans le territoire de Pradelles, avec toutes les dîmes, alleux, près, pâturages, etc. en présence d'Etienne, évêque du Puy, d'Aldebert, évêque de Mende et de Gérard, évêque de Viviers.

Ce seigneur vivarois pourrait être un membre de la famille des comtes de Geilin, première race des seigneurs de Mézenc, dont devait relever primitivement les seigneurs de Fay. Les comtes de Geilin seraient des descendants de Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers et de Toulouse.



Par une coïncidence singulière, son Eminence le cardinal de Cabrières, (1830/1921) évêque de Montpellier, fils du marquis de Cabrières et de Yvonne Guillemette du Vivier de Fay-Solignac rachète les restes de l'ancien monastère de Saint-Guilhem, avec le cloître, y fait d'importantes réparations, honorant ainsi, sans le savoir peut-être, la mémoire de l'un de ses illustres ancêtres.

En 1466, sous le règne du Roi Louis XI, divers procès, entre noble Pierre de Mandagot, moine de St Guilhem-le-Désert et les paroissiens de Lesperon, se terminent par une transaction conclue entre les parties, en présence de noble Hilaire de Jaujac, Sgr de Beaune et co-seigneur de Pradelles, Jausselin de Borne, Sgr de Mazigon, Pierre Bonhac, prêtre.

Au XVIII^{ème} siècle, le curé est toujours nommé par le chapitre de Saint-Guilhem.

Theodore PASCAL

Références : Mr de Chazotte - Abbé Froment - Etienne Médicis, Chroniqueur de Notre Dame du Puy - Marquis de Pizançon - Abbé Oriol – Abbé Therme

Marie LAPLAGNE, notre «Service Public», nous a concocté une page FACE-BOOK que vous pourrez retrouver à l'adresse

<https://www.facebook.com/geneardeche/>

Soyez nombreux à la visiter, vous y trouverez des informations d'actualité, et vous pourrez donner votre avis...



Journée généalogique de Montélimar du 8 novembre 2015

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale avait convié les associations voisines pour assister à la journée des adhérents le dimanche 8 Novembre à Montélimar.

Jacques Tavenard, Raymond Vincent et son épouse, Jean-Jacques Choppard et Henri Sévenier représentaient la Saga à cette sympathique et agréable journée.

L'occasion de se rencontrer et d'échanger, avec les nombreux amateurs de généalogie présents à cette manifestation, et de présenter les nombreux travaux réalisés par les bénévoles de notre association

Merci aux responsables de l'association et à Guy Venturini, leur Président, pour leur invitation et leur accueil chaleureux.

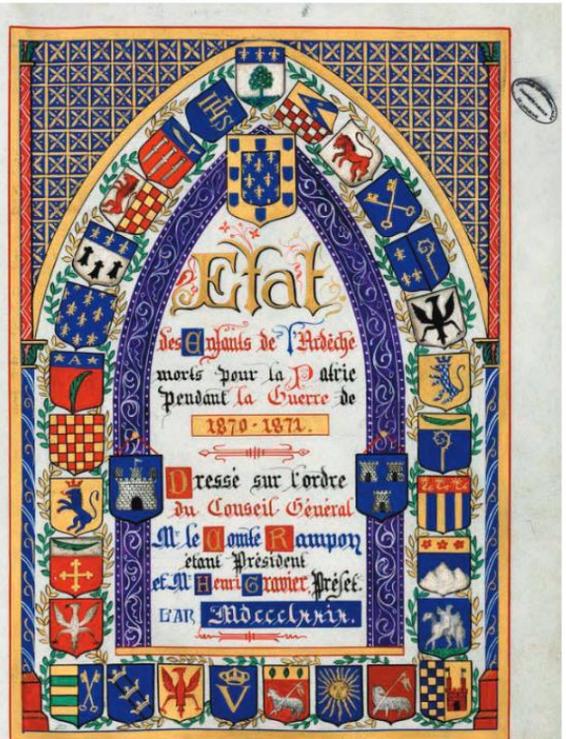
Henri SEVENIER



UN BEAU DOCUMENT À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ARDÈCHE

Hélène Boissy-d'Anglas nous signale un document en ligne, propriété de la Bibliothèque : le fond est intéressant puisqu'il recense par cantons puis par communes les tués de la guerre de 1870-72 ; mais c'est la forme qui est remarquable : un petit chef-d'œuvre d'enluminure réalisé en 1874 par frère Théodulphe, Directeur de l'Ecole des Frères de Privas, dont voici un extrait. Vous retrouverez les couleurs en allant à <http://fr.calameo.com/read/002420121a401a478de3b>.

Et, du temps que vous y êtes, visitez donc le site **calameo** qui est extrêmement riche.



Ce tableau est enluminé par le Frère Théodulphe, Directeur de l'Académie, Directeur de l'École des Frères de Privas.

Charte de l'Adhérent de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

Article 1 – L'adhérent s'engage à donner une image positive de l'association, tant dans son comportement, que dans sa promotion de l'association envers des personnes non adhérentes.

Article 2 – L'adhérent s'engage à manipuler avec le plus grand soin, les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, savoir : livres, registres, fiches, manuscrits, plans, microfilms ou données sur support informatique, etc...

Il doit respecter quelques précautions essentielles qui sont rappelées ci-après :

- ouvrir délicatement et lentement les boîtes d'archives,
- tourner les pages les unes après les autres,
- soulever un trombone pour le retirer,
- n'utiliser exclusivement que du papier - marque-page ou feuille blanche, et non post-it - comme repère,
- n'annoter aucun document d'archives,
- ne pas mélanger les feuillets.

Article 3 – L'adhérent respecte la nature confidentielle des informations recueillies sur la vie privée des citoyens, et s'engage à ne pas diffuser des renseignements pouvant porter préjudice à des tiers.

Article 4 – L'adhérent réalise ses travaux de recherche dans les locaux de l'association ou aux Archives Départementales ou tout autre lieu public, dans le respect des autres chercheurs.

Article 5 – L'adhérent s'engage à signaler aux services qui le reçoivent les dégradations constatées lors de la consultation du document.

Article 6 – L'adhérent qui réalise des travaux pour l'association, agit en qualité de bénévole, et ne peut exiger ni rémunération pour son activité, ni indemnisation. Il peut seulement bénéficier de fournitures, telles que papier, timbres, CD, etc.

Article 7 – L'adhérent reconnaît que le résultat desdits travaux appartient à l'association et ne peut le diffuser à un tiers, sauf entente préalable avec l'association.

Article 8 – L'appartenance à l'association ne donne aucune prérogative à l'adhérent auprès des administrations. Pour la réalisation de ces travaux, dans les mairies ou aux archives départementales, il bénéficie d'une habilitation nominative et écrite qui lui est attribuée par l'association.

Article 9 – L'adhérent doit respecter les règlements imposés dans chaque administration fréquentée, en vue de l'exercice de son travail pour le compte de l'association.

Article 10 – L'adhérent qui aurait un comportement négatif envers l'association ou toute administration qu'il fréquente, peut recevoir un avertissement dans un premier temps, et être exclu momentanément ou définitivement de l'association dans un deuxième temps. Il est rappelé que l'article 4 des statuts prévoit la radiation qui peut être prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'assemblée générale, après explications fournies par l'adhérent.

Les adhérents, candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement du tiers), sont priés de se faire connaître auprès du bureau de la SAGA à Chomérac avant le 11 mars 2016

PARRAINAGE

Cette année, la SAGA vous propose de parrainer un nouvel adhérent pour l'année 2016
Ce parrainage entraînera la gratuité de votre abonnement à la revue Origines Ardéchoises pour l'année 2016.

Le nouvel adhérent ne devra pas avoir été adhérent de la SAGA en 2015.

ADHESION et ABONNEMENT AVEC PARRAINAGE

Bulletin ci-dessous à faire parvenir, avant le 31 janvier 2016, avec votre règlement à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

ANNÉE 2016

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom : N° d'adhérent(e) :

Adresse du domicile :

Age : Nationalité : Profession

Tél : Email : @

Je parraine un nouvel adhérent

NOM, Prénom :

Adresse du domicile :

Age : Nationalité : Profession

Tél : Email : @

Je verse nos 2 cotisations pour l'année 2016 :30€

Je m'abonne à la revue "ORIGINES ARDÉCHOISES", 1 an (4 numéros).....gratuit

j'abonne le nouvel adhérent France.....13€

Etranger..29€

Je souscris à l'option Hérédis-Online.....8€

Je souscris à l'option Hérédis-Online pour le nouvel adhérent.....8€

Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de..... €

Et je m'engage solennellement à respecter la Charte des Adhérents de la SAGA ci-jointe.

Signature (obligatoire)

Signature du nouvel adhérent (obligatoire)



SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

BP N° 3 - 07210 CHOMÉRAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

jeudi 24 mars 2016

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le jeudi 24 mars 2016 à la salle du Triolet à CHOMÉRAC à partir de 14 heures 30

ORDRE du JOUR

- ❖ Rapport moral et d'orientation
- ❖ Rapport financier
- ❖ Rapport d'activité
- ❖ Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration
- ❖ Fixation de la cotisation 2016
- ❖ Questions diverses

L'assemblée générale est un moment privilégié de la vie de toute association. Venez nombreux, ce jour-là, afin de participer aux débats. En cas d'impossibilité d'assister à cette assemblée, retournez-nous le pouvoir ci-dessous, dûment complété à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

Nota : Les résultats comptables seront disponibles en consultation au bureau de Chomérac à partir du 1 mars 2016

POUVOIR

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom :N° d'adhérent(e).....

Adresse :

Donne pouvoir àpour me représenter à l'Assemblée Générale de la SAGA du 24 mars 2016.

Les pouvoirs non nominatifs seront confiés aux membres présents qui accepteront de les assumer, dans la limite de 10 pouvoirs par personne, conformément aux statuts.

La donation de pouvoir n'est valable que pour les adhérents à jour de leurs cotisations pour l'année en cours.

Signature
Précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

ADHESION et ABONNEMENT

Bulletin ci-dessous à faire parvenir, avant le 31 janvier 2016, avec votre règlement à SAGA BP N°3 - 07210 CHOMÉRAC

ANNÉE 2016

Je, soussigné(e) :

NOM, Prénom :N° d'adhérent(e) :

Adresse du domicile :

.....

Age :Nationalité :Profession

Tél :Email :@.....

Je verse ma cotisation pour l'année 2016 :15€

Je m'abonne à la revue "ORIGINES ARDÉCHOISES", 1 an (4 numéros)

France.....13€

Etranger..29€

Je souscris à l'option Hérédis-Online......8€

Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de..... €

Et je m'engage solennellement à respecter la Charte des Adhérents de la SAGA ci-jointe.

Signature (obligatoire)

Les adhérents désirant recevoir à domicile leur carte d'adhésion sont priés de joindre une enveloppe timbrée à leur nom et adresse ; sinon, ils pourront la retirer au bureau de Chomérac.

ACCES aux données des TABLES BMS et des Notaires de la SAGA

OFFRE RESERVÉE AUX ADHERENTS de l'Association SAGA

Consultation illimitée des données des tables des BMS et des données notariales de la SAGA, en ligne sur le site *www.heredis-online.com*

Une participation forfaitaire de 8€ pour l'année 2016 est demandée pour chaque adhérent. Cette participation peut être réglée avec le même chèque que celui de l'Adhésion annuelle. Pour cela il faut disposer d'une adresse Email valide qui vous servira de **login** pour accéder aux données.

Dès réception de votre règlement, le bureau de Chomérac vous identifiera auprès du gestionnaire de données et vous ouvrira un compte, un mot de passe vous sera attribué (que vous pourrez changer).

Votre login et votre mot de passe sont **strictement personnels**. Tout abus avéré pourrait être sanctionné.

Si vous avez déjà un compte sur *planete-genealogie.fr*, il vous suffira de nous donner l'Email qui vous indentifie, pour que nous puissions activer l'accès illimité aux données SAGA.

Les adhérents SAGA ayant souscrit à cette offre, pourront accéder aux données publiques des particuliers et autres associations selon les conditions fixées par Hérédis-Online.

Les non adhérents, ou les adhérents n'ayant pas souscrit à cette offre, pourront accéder à l'ensemble des données selon les conditions fixées par Hérédis-Online.

Inscription à l'accès préférentiel aux données SAGA sur Hérédis-Online

Nom*

Prénom*

N° adhérent

Adresse Email* :

*Je souscris à l'offre d'accès illimité aux données des tables BMS de la SAGA sur le site de www.heredis-online.com pour l'année **2016**.*

Je m'engage à n'utiliser cet accès qu'à des recherches strictement personnelles, et à ne pas divulguer à des tiers mes login et mot de passe.

A..... **le**.....

Signature*

Ci joint un règlement de 8€ par chèque à l'ordre de la SAGA (vous pouvez utiliser le même chèque que pour votre adhésion, voir au dos).

**champs obligatoires*

*Bulletin et paiement sont à adresser à **SAGA - BP3 - 07210 CHOMERAC***

UN MONUMENT AUX MORTS POUR LE ROUX

Le village du Roux Ardèche, (44 habitants en 2012) n'avait pas de monument aux morts.

La commune au lendemain de la première guerre mondiale, les familles, la municipalité rendent hommage aux trente héros tombés pour la France ; en 1919, malgré ses faibles ressources la commune élève un monument en plâtre dans l'église.

Depuis, avec les guerres de 39/45 et d'Algérie des femmes et des enfants ont souffert. René VIGNE de la commune, victime de la guerre d'Algérie, a suggéré au maire de construire un autre monument. L'idée a fait son chemin. René, disparu depuis peu, le maire Patrick COUDENE a voulu saluer sa mémoire.

Ce monument a pu être réalisé grâce à l'aide du Ministère de la Défense, l'ONAC et les enveloppes parlementaires mutualisées de Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD sénateurs de l'Ardèche.

Le monument a été inauguré le 12 juillet 2015.

Le lieu de recueillement est un lieu public passager qui permettra de s'y rendre et d'y prêter attention. Les matériaux utilisés sont nobles, travaillés par les mains des hommes, comme les pierres qui le supportent et proviennent de la construction du tunnel du Roux. Ce monument est un lieu de mémoire « Pour ne pas oublier ».

«On oubliera les voiles de deuil, comme les feuilles mortes tombera l'image du soldat disparu, s'effacera lentement dans les cœurs de ceux qui l'aimaient tant et tous les morts mourront une deuxième fois» [Roland DORGELES]

Marie-Noëlle ECHINARD-CEYSSON



Conférence au Cheylard

Dans le cadre des actions mises en place pour la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées, l'ADMR Val'Eyrieux a souhaité proposer une animation portant sur la généalogie.

Le lundi 12 octobre, à 14h30, Mme ROURE adjointe à la culture et aux affaires sociales de la municipalité du CHEYLARD, Mme ROZNOWSKI Présidente de l'ADMR Val'Eyrieux et Mme CHARRE coordinatrice du 3ème âge au CCAS de la Mairie du CHEYLARD, ont accueillis Jacques DUMAS, Hubert DALLARD et Henri SEVENIER dans la salle de la Chapelle où, malgré un temps pluvieux, une trentaine de personnes s'était donnée rendez-vous pour assister à une présentation et une initiation à la généalogie.

Jacques Dumas, après avoir exposé le fonctionnement et les travaux de notre association, s'est appliqué à donner toute les explications sur la façon d'entreprendre les différentes recherches, auprès des membres des familles, dans les mairies, aux archives départementales, les cinémathèques, etc.

Avec Hubert, ils ont fait, en direct sur internet, une brillante démonstration sur l'utilisation des innombrables possibilités offertes pour effectuer une multitude de recherches.

Après avoir expliqué comment trouver des actes sur l'état civil des registres paroissiaux catholiques et protestants, donné des explications sur l'utilisation des tables décennales, des cartes du combattant, des registres matricules, répondu aux nombreuses questions posées par les participants, il était temps de mettre un terme à cette studieuse réunion, et de participer à la dégustation des délicieux gâteaux accompagnés par le verre de l'amitié généreusement offert, qui ont clôturé cette sympathique après midi.

Henri SEVENIER





QUESTIONS

FAMILLES

15/04/101 - AUBERT/VIALE

Rec. asc. °, +, x Antoine AUBERT + vers 1824, avec Marie VIALE, dont un fs Joseph ° vers 1802 à Lachamp-Raphaël.

Fernand ROUVIÈRE@

15/04/102 - AUBERT/LAFONT

Rec. asc. °, +, x Joseph AUBERT avec Marie LAFONT, un fs Jean Louis ° à Lachamp-Raphaël x 22 prai 05 à Lachamp.

Fernand ROUVIÈRE@

15/04/103 - CHABAL/GANDON

Rec. asc. °, +, x de Pierre CHABAL ° vers 1766 avec Marie Jeanne GANDON, une fa Rose Rosalie ° Sagnes-et-Goudoulet ca 15-03-1808.

Fernand ROUVIÈRE@

15/04/104 - BREYSSE/GIRAUD

Rec. asc. °, +, x de Jean Pierre BREYSSE, + / 1831 au Cros ? x Magdeleine GIRAUD ° vers le Béage ?, un fs Joseph ° au Cros-de-Géorand.

Fernand ROUVIÈRE@

15/04/105 - RO(U)ME/RIMBAUD

Rec. rég. Lanas, St-Maurice-d'Ardèche, asc. °, +, x ca 1650 de Gabriel ROME ou ROUME ° vers 1618 avec Marie RIMBAUD ° ca 1625 Lanas.

Fernand ROUVIÈRE@

15/04/106 - HENNEMANN/CHEVALIER

Rec. rég. Vernoux toute info, cm, x ca 1840, date et lieu, Louis HENNEMANN fs d'Henri et de Marie HERCH °24-03-1809 à Hombourg (Palatinat, Allemagne) +31-08-1867 Le Pouzin, x à Marie Rosalie CHEVALIER fa de Jean Jacques et Marie Angélique BLEZAT (BLAIZAC) ° 15-04-1820 Vernoux, + 21-02-1870 Valence (26).

Jean-Louis HENNEMANN

15/04/107 - VINCENT/ROUVEURE

Rec. rég. St Basile, Gluiras, Silhac, tous renseignements sur Pierre Louis VINSON xRPR av1770 à Catherine ROUVEURE, dont Anne °vers 1770 St basile, Pierre Antoine °vers 1787 St basile, Jean-Louis °22-05-1788 x 31-01-1814 Silhac à Marguerite SOULIER, François °06-05-1792 St basile.

Renee GAUTHIER@

15/04/108 - SOULIER/QUINSON

Rec. rég. Gluiras, Silhac, tous renseignement sur François SOULIER xRPR vars 1779 à Marguerite QUINSON, dont Jean-Pierre °vers 1779, Marguerite °vers 1794,+1835, x 31-01-1814 Silhac à Jean Louis VINSON °22-05-1788 St Basile.

Renee GAUTHIER@

15/04/109 - CHALAMON/De GOYS

Rech. rég. Gourdon, desc Jean CHALAMON x 11-04-1570 Antraigues à Delphine De GOYS.

Marie Thérèse PANATTONI

15/04/110 - DESCHOMET/MASSE

Rech. rég. Devesset, Rochepaule, °, +, x ca 1720-1728 et asc de Claude DESCHOMET à Anne MASSE d'où Marie °03.11.1728 Devesset.

Christian VALLA

15/04/111 - BESSET/ABEL

Rech. rég. Rochepaule, °, +, x ca 1750 et asc de David BESSET à Marie ABEL.

Christian VALLA

15/04/112 - BERNARD/BUISSON

Rech. rég. St Jeure-d'Andore, °, +, x ca 1690 et asc de Abel BERNARD à Isabeau BUISSON.

Christian VALLA

15/04/113 - PENEL/PAYA

Rech. rég. St Agrève, °, +, x ca 1700 et asc de Pierre PENEL à Françoise PAYA d'où Françoise °23-10-1711.

Christian VALLA

15/01/114 - AULANHIER/BLACHON

Rech. rég. Issarlès, Monastier (43) cm, x ca

1580 de Claude AULANHIER à Cécile BLACHON.

Paul VERDIER

15/04/115 - BONNAUD/BENOIT

Rech. rég. Coucouron, St Paul-de-Tartas (43) x, cm de Vidal BONNAUD à Jeanne BENOIT.

Paul VERDIER

15/04/116 - CEYSSON/BLANC

Rech. rég. St Eulalie, cm ca 1609 de Charles CEYSSON à Antonia BLANC.

Paul VERDIER

15/04/117 - CLAUZIER/MOLINE

Rech. rég. Ste Eulaie, cm ca 1606 Vidal CLAUZIER à Mraie MOLINE.

Paul VERDIER

15/04/118 - DUCHIER/ DUCHIER

Rech. rég. St Martial, cm ca 1654 Jean DUCHIER à Claude DUCHIER.

Paul VERDIER

15/04/119 - BROUSSE/FILLIAT

Rech. fs adultérin ° ca 1900 Privas, de Simone BROUSSE boulangère à Privas et Louis FILLIAT ° 25-11-1878 Privas, + 11-06-1918 La Ferme-Poste (60).

Marie-Louise GONZALES

15/04/120 - TEILLAS/ PERRIER /COSTE

Rec. asc. Antoine TEILLAS °ca 1793 Pourchères x Marianne ANTOULY et asc. Jean-Jacques TEILLAS °ca 1820 Pourchères ? x Marie AUGIER, en vue d'établir parenté entre André PERRIER °1891 Privas x Marie BIER +197 Privas, et Louis Marius COSTE °1883 Privas, x Juliette FILLIAT, + 1966 Tarascon (13).

Marie-Louise GONZALES

15/04/121 - FILLIAT/MORIN/FAVRE

Rech. rég. Privas, Lyon(69) + et desc de Clovis joseph FILLIAT °13-02-1875 Privas, x1 1899 Lyon à Joséphine Augustine MORIN °1878 Romans (26) +1904 Chalon-sur-Saône (71), x2 1906 Lyon à Marie Joséphine FAVRE) 1880 Ochiaz, Nantua (01) + ?

Marie-Louise GONZALES

15/04/122 - FILLIAT/COULOU

Rech. rég. Privas, Valence(26), Lyon(69), + ca 1921, et desc de Félicien Célestin FILLIAT °03-02-1877 Privas, x 1899 Valence, à marie Philomène COULOU(26)1874 Arlebosc, +1954 Lyon. d'où Georges et Blanche ?

Marie-Louise GONZALES

15/04/123 - POULENARD/ RIOU/ RAVEL

Rec. région Arlebosc, ts rens. sur Magdeleine POULENARD fa de Pierre et Jeanne BERNARD yx1 22-04-1687 à Jean RIOU fs de Mathieu et de Louise BILHON, yx2 21-02-1689 à Mathieu RAVEL °ca1660 Colombier-le-Vieux +12-4-1739 Arlebosc fs d'Isaac et de Judith FLO.

Patricia POULENARD

15/04/123 - POULENARD/RAVEL

Rec. région Colombier-le-Vieux, ts rens. sur Marie Magdeleine POULENARD fa de Jacques et de Catherine BARBES yx 20-02-

1691 à Etienne RAVEL fils fs d'Isaac et de Judith FLO.

Patricia POULENARD

15/04/124

POULENARD/PLEYNE(T)

Rec. région Arlebosc, ts rens. sur Anthoine POULENARD yx 02-02-1690 à Marie PLEYNE(T) fa de jacques et de Louyse REYNAUD, d'ou Jeanne y°24-10-1690, Marguerite y°29-01-1692, Philibert y° 23-05-1693, Pierre y° 23-08-1695, Catherine y° 22-04-1698 (m=Catherine MAZEYRAS, p= Jean-François POULENARD).

Patricia POULENARD

15/04/125 - POULENARD/AYME

Rec. région Arlebosc, ts rens. sur Jean Claude POULENARD y° 12-05-1663, y+ 02-04-1742, fs de Guillaume dit Forichon et de Marguerite HERBUART (ou ARBUEL) yx Louise AYME °ca1667 ou 21-06-1669 ? y+ 05-06-1742.

Patricia POULENARD

15/04/126 - POULENARD/AYME

Rec. région Arlebosc, ts rens. sur le couple Jean François POULENARD y° 05-09-1706, y+ 08-07-1774, yx 27-01-1727 Louise AYME.

Patricia POULENARD

L'AGSA DE SAINT-MARCEL-D'ARDECHE EN VISITE À LA SAGA

Le jeudi 1^{er} octobre, Henri SEVENIER accompagné de quelques membres de la SAGA ont reçu au local de Chomérac une importante délégation de l'Association de Généalogie du Sud Ardèche basée à Saint-Marcel-d'Ardèche, qui comprend quelques adhérents SAGA ; menée par Fernand LAVILLE son président (remplacé depuis par Mme Nicole VALLET également présente). Après une discussion animée et de nombreux échanges, les invités ont pu assister à la présentation des travaux et des registres de la SAGA, à une recherche d'actes notariés sur les ordinateurs du local, à une démonstration de la reliure des registres par Hubert DALLARD.

L'après-midi, tout ce beau monde s'est retrouvé aux Archives Départementales à Privas, accueillis par Mme NAUD pour une visite guidée des locaux, les divers ateliers, de l'arrivée des documents jusqu'à leur classement. Avec un intérêt particulier sur les ateliers de photographie et de restauration. les présents furent ravis de cette fructueuse journée. Cette rencontre devrait déboucher sur une collaboration et des échanges entre nos deux structures.



Bonjour

L'article de Mme Nathalie Maillet sur l'hiver 1709 m'a vivement intéressé car il corrobore le récit du Curé Roux de Mouterre – Silly, commune limitrophe de Loudun dans la Vienne, sur la même catastrophe.

Vous trouverez ce compte-rendu, via le site des AD 86, Patoisse St Maximin, au registre 1703 – 1715, vues 46 – 48 / 93.

Mme Maillet fait aussi référence à l'hiver 1608. J'avais trouvé un tel rappel dans le registre d'une Patoisse des Yvelines actuelles, sans plus de précision.

Je n'ai pas souvenir de la Patoisse, aux environs de l'Abbaye de Port Royal.

Bien cordialement.

Jean MEMEINT

Bonjour,

Écrivain & historien, je prépare actuellement un nouvel ouvrage sur la Grande Guerre uniquement dédié au " Chemin des Dames ", de la préparation de l'offensive à la révolte qui s'ensuit (Printemps/Été 1917).

Outre les archives officielles, je m'efforce de rassembler des écrits de soldats de tous grades qui ont été concernés - de près ou de loin - à cet épisode de l'histoire (qu'ils aient été témoins ou acteurs). Je recherche plus particulièrement des lettres, carnets ou souvenirs, documents et photos détenus par les familles.

Par conséquent, peut-être avez-vous au sein de votre association des membres susceptibles de m'apporter quelque aide ?

Pour information, je viens de publier aux Éditions Grancher mon dernier livre intitulé " Dans les yeux des poilus - 1914/1918 " (voir la présentation faite récemment par le Magazine-web Histoire-généalogie en cliquant sur le lien ci-dessous) :

<http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article2761>

Vous remerciant de l'intérêt que vous vous voudrez bien porter à ma démarche,

Cordialement,

Patrick-Charles RENAUD



MARIAGES HORS 07

Quand les Ardéchois se marient
hors de leur département

Tous les relevés concernant cette rubrique doivent
être adressés à :

Jean-Pierre PATTARD
150 route du Serre des Fourches
07210- St SYMPHORIEN sous CHOMERAC
ou
jean-pierre.pattard@wanadoo.fr

Mariages à Arlempdes (Haute-Loire)

Relevés par J. DUMAS sur le site des AD43

- 12.02.1811** Jean Louis ENJOLRAS, fs de Pierre et de + Marianne LOURDIN de Malaville à Coucouron.
Madeleine CEDAT, fa de +Pierre et de Marie TAULEGNE de Freycenet à Arlempdes.
- 21.07.1813** Jean Silvestre HAVON, 29a, fs de Jean Antoine et de Marie MOUREBRUN habitant Coucouron, originaire de Saint-Paul-de-Tartas.
Marie MARCONNES, fa de Jean Pierre et de Jeanne Marie FALCON, de Montagnac à Arlempdes.
- 25.11.1813** Pierre ALLARI, 40a, fs de Pierre et de Rose ANJOLRAS de Coucouron.
Marie MASCLAUX, 22a, fa de Jean et de Benoite MATHIEU de Montagnac à Arlempdes.
- 24.11.1814** Antoine LAFOND, 21a, fs de Baptiste et de Marianne ANDRAS d'Issarlès.
Marianne MAURIN, 23a, fa de Jean Pierre et de Marainne GABRIEL d'Arlempdes.
- 07.10.1817** Jean André BORI, 38a, fs de Jean Claude et de Françoise BRUNEL d'Arlempdes.
Agathe ARNOUX, 28a, fa de +André d'Anne DEYDIER de Lachapelle-Graillose.
- 20.02.1830** Pierre PARRIER, °18 brumaire XI, fs de Pierre et de Marie GARNIER de Lespéron.
Marie Madeleine PRUNET °05.08.1806, fa de Pierre et de Marianne GLEIZON d'Arlempdes.
- 29.04.1839** Jean André PECHAYRE °2 floreal X, fs de +Louis et de Marie GABRIEL.
Ursule RAYNAUD °20.09.1908, fa fe +Claude et de Marianne HAON de Chabanes à Coucouron.
- 19.11.1843** Pierre BENOIT °08.08.1814, fs de +André et de Marianne CHIFFE du Plagnal.
Rosalie GOURJON, 26a, fa de Louis et de +Anne Marie RIEU d'Arlempdes.
- 21.04.1853** André BONNEFOI °12.11.1824, fs de +Jean Pierre et de +Marie ALLARI, veuf de Rose SAUZET d'Arlempdes.
Rosalie DARDON*, fa de +Mathieu DELDON (?) et de Louise PAGES des Aupiliers à Coucouron.
*Le nom est bien DELDON, les parents se sont mariés à Coucouron le 21.01.1814. Le nom de DARDON est utilisé plusieurs fois dans les registres d'Arlempdes, où nous avons remarqué que les maires de cette époque n'étaient pas des pros de l'orthographe...
- 21.10.1855** André BONNEFOI (idem ci-dessus). Veuf de Rosalie DARDON.
Marie Rosalie CORTIAL °01.02.1830, fa de +Jean Pierre et de Jeanne DUNI de Villeverte à Coucouron.
- 07.07.1856** André MOULAIRE °16.07.1786, fs de +Pierre et de +Marie ACHARD, veuf d'Isabeau ANJOLRAS du Monastier.
Anne Marie ROUX, °28.12.1810, fa naturelle de +Marianne ROUX de Lachapelle-Graillose.
- 03.02.1857** Augustin DARDON °13.07.1834, fs de Jean Mathieu et de Louise PAGES (le frère de Rosalie DARDON/DELDON), des Ayglères à Coucouron.
Marie PRAT °07.08.1839, fa de +Hugues et de Henriette GOURJON d'Arlempdes.
- 18.01.1860** Théodore CRESPIN °20.04.1835, fs de Louis et de +Rose COIN de Méjean à Mazan-l'Abbaye.
Marie Marguerite GOUI °04.12.1843, fa de Jean et de +Anne Marie THERAUDON d'Arlempdes.
- 17.04.1860** André CORDAT °20.12.1835, fs de Baptiste et d'Angélique BERNIAUD de Freycenet à Arlempdes.
Marie Rosalie BAUZON °27.12.1839, fa de +Pierre et de Marie SEROUIL du Monteil à Lachapelle-Graillose.

UNE NOUVELLE RECRUE POUR LA SAGA

Marie LAPLAGNE, 19 ans, titulaire d'un bac pro G-A, avec mention ; après avoir effectué divers stages et de nombreux petits emplois, elle rejoint la SAGA le 2 Novembre dernier pour un engagement volontaire, d'une durée de six mois, dans le cadre d'une mission de service civique.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation, dont la mémoire et la citoyenneté, correspondent aux actions de notre association.

Durant six mois, à raison de 24 heures hebdomadaires, Marie assurera la réception de nos adhérents à notre local, participera aux réunions d'initiation à la généalogie, devra se former en interne, sur la méthodologie des recherches généalogiques, la lecture des actes anciens, sur l'utilisation des logiciels de généalogie, des recherches par ordinateur, et à la technique de reliure par emboîtement.

Outre la couverture par le régime général de la sécurité sociale, elle bénéficie d'une indemnité mensuelle prise en charge par l'agence de service et de paiements. De plus, la SAGA, structure accueillante lui versera une aide mensuelle remboursée ultérieurement par l'Etat.

Nous souhaitons que cette mission lui soit profitable, et qu'au terme de cette expérience, elle trouve un emploi permanent correspondant à ses compétences.



REMISES DE REGISTRES

BORNE

LANARCE

LAVEYRUNE

Une petite délégation de la SAGA –Patrice et Eveline- s'est rendue aux confins du département pour remettre des registres commandés par les mairies de Borne, Lanarce, Saint-Laurent-les-Bains et Laveyrune.

Le hasard a voulu que ce lendemain de 11 novembre 2015, la météo soit parfaite ! Soleil, douceur et pas de burlé ! Petites routes le long de la Loire et de ses premiers affluents puis le long de l'Allier ; GR dans le parc naturel des monts d'Ardèche, chemins tapissés de feuilles mortes dans la forêt de hêtres ou d'herbe rase entre genêts et fougères .

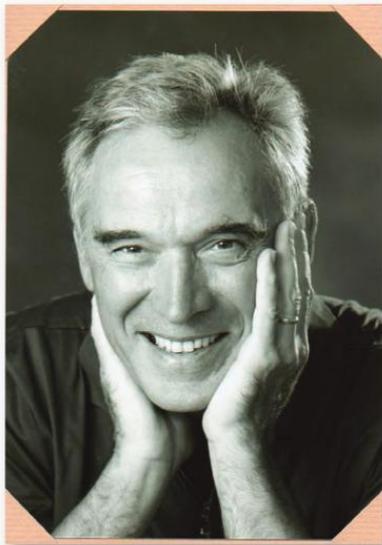
Au charme magique de la nature en automne s'ajouta l'accueil chaleureux des équipes municipales de ces petits villages. A l'auberge du Bez, avec M. Thierry Champel, le maire de Borne. A Lanarce, avec M. Bernard Jacquemin, le maire, Mme Céline Brient-Grindel, 1^{er} adjoint et Mme Claudine Cywie, secrétaire. A Laveyrune, avec M. Jean-Marie Jourdan, maire et Mme Geneviève Terme, secrétaire. Chacun a apprécié la qualité du travail, l'impression et la reliure, la présentation générale des volumes et la présence des tables alphabétiques ; « un travail de passionnés » ont-ils dit !

Patrice GUERIN



ENTRETIENS SAGA

Patrice GUÉRIN



De nombreux changements étant survenus au sein du conseil d'administration de la Saga, au cours de ces dernières années, il nous a semblé opportun de reprendre la rubrique «Entretiens Saga». Le but est de vous présenter et de vous faire connaître les administrateurs de notre association, leurs rôles et leurs responsabilités.

Aujourd'hui, c'est Patrice GUERIN, l'un de nos Vice-présidents que nous vous présentons.

HS : *Patrice, question récurrente : es-tu un ardéchois pure souche ?*

PG : Ardéchois, oui Henri ; pure souche, oui aussi ! L'excellente exposition actuelle aux Archives Départementales «Nous sommes tous des enfants de migrants» fait réfléchir ; j'ai ainsi vu mes ancêtres migrer d'Ouest en Est au fil des générations, quitter le navire Coiron pour s'installer dans les vallées de l'Ouvèze et de la Payre puis le long du Rhône.

HS : *Quel est ton lieu de résidence actuel ?*

PG : Saint-Priest, tout près de Privas et des Archives Départementales ! C'est une commune en pleine expansion démographique ; il y avait environ 500 habitants quand nous avons quitté Privas en 1992 pour nous y installer ; il y en a maintenant 1500. Elle occupe le fond de la vallée de l'Ouvèze jusqu'au col de l'Escreint et s'appuie sur les pentes du Coiron et du Charrail. Sa petite église romane domine le village, et le château d'Entrevaux accueillit le cardinal de Richelieu lors du siège de Privas en mai 1629.

Des mines de fer ont animé tout le secteur dans la deuxième

moitié du XIX^e siècle, et des moulins jusqu'à la fin du XX^e siècle.

HS : *Peux-tu nous parler du déroulement de tes études, de la profession que tu as exercée ?*

PG : A Grenoble jusqu'en 3^e au lycée Champollion. Puis à Aix-en-Provence, au lycée Mignet. Pour les études de Chirurgie Dentaire, je me suis retrouvé à Marseille, moitié à La Timone et moitié au jardin du Pharo, un endroit magnifique, dominant le Vieux Port, les quais de la Joliette... et le large !

Etudiant, mais aussi amoureux ! Eveline et Patrice se sont rencontrés de l'autre côté de la France pendant des vacances océanes, et s'y marieront en 1969.

Après le diplôme, j'ai fait une spécialité de Parodontologie ; si j'étais resté à proximité de la fac, j'aurais bien fait un peu d'enseignement...

Mais à l'époque il y avait encore le service militaire et c'est là que mon oncle dentiste à La Voulte m'apprend le décès de son frère, lui aussi dentiste à Privas. Pourquoi pas Privas ?

Eveline avait terminé ses études de Pharmacie, nous avions une petite Nancy de 2 ans quand nous débarquons en Ardèche en 1973... Nous y sommes toujours !

Le cabinet dentaire se trouvait place Victor Hugo face à l'église, au 1^{er} étage ; ce n'était pas très grand, nous étions 2 praticiens ; il fallait monter un escalier étroit.

Eveline fait une création d'officine à Privas en 1975, Sara avait 1 an. Renaud, notre 3^e enfant, naît en 1978. Je transfère mon cabinet en 1981 dans un immeuble neuf avenue de Coux. Le hasard des rencontres m'amène à me retrouver une fois par semaine à la faculté d'odontologie de Lyon ; j'y serai attaché d'enseignement pendant une dizaine d'années et je ferai la connaissance de Thierry, étudiant à l'époque, qui viendra ensuite s'associer avec moi.

Dans les années 1990, le métier se transforme profondément avec l'arrivée de l'informatique et de l'imagerie médicale numérisée, et avec le développement des implants dentaires.

A nouveau, le cabinet devient trop petit, et nous décidons de construire un bâtiment au Lac, 5 postes de travail et de grands espaces communs pour la stérilisation, la radiologie, le stockage, etc. Le tout de plain-pied, avec un parking. Cela fonctionne tout de suite très bien !

En 2008, je laisse la place à une jeune consœur... et je passe à autre chose !

HS : *Quels sont les motifs qui t'ont amené à t'intéresser à la généalogie ?*

PG : Je me trouvais bien placé géographiquement pour reprendre un jour des recherches entreprises par un cousin, mais je ne pensais pas à l'époque que j'y consacrerai autant de temps et d'énergie ! La gentillesse, le dévouement, la disponibilité et les compétences des membres de la SAGA m'ont impressionné !

HS : *Sur quels secteurs géographiques s'étendent tes recherches ?*

PG : Le centre de l'Ardèche, du Plateau au Coiron, les vallées de la Payre et de l'Ouvèze ; mais aussi la Drôme du côté d'Allex, l'Alsace et la Lorraine, la Bretagne, l'Orléanais et la région parisienne.

HS : *As-tu trouvé des personnages illustres ou insolites et à quel niveau de date es-tu remonté ?*

PG : Pas de personnage illustre... pour l'instant ! Mes ancêtres travaillaient la terre et faisaient vivre de grandes familles, jusqu'au début de l'ère industrielle et du chemin de fer. Mes grands-parents paternels tenaient une filature à Cruas (je me souviens des jeux dans le stock de cocons ou encore des mains rougies des fileuses et de l'odeur...) ; mes grands-parents maternels tenaient un moulin à Alissas (où je suis né), moulin qui desservait les boulangers de Saint-Vincent-de-Barrès à Ves-seaux, en passant par Chomérac et Privas.

Le moment le plus émouvant de mes recherches fut celui de la découverte d'une ruine sur les hauteurs de Darbres : le mas des Guérins sur la carte de Cassini (voir la photo en couverture). Plusieurs générations de Guérin y ont vécu depuis le XVI^e siècle (au moins) ! La vue est imprenable sur la vallée de l'Auzon et la tour de Mirabel.

HS : *Quels sont tes hobbies, tes distractions ?*

PG : Aquarelle, bricolage et jardinage, randos itinérantes avec Eveline sur les GR de France, voyages en France et ailleurs de temps en temps.

Nos 3 enfants, pour nous distraire (!), nous ont offert 7 petits enfants, qui s'échelonnent de 19 à 2 ans.

Les années s'additionnent et il faut accepter de petits renoncements, tels certains sports, tennis, tir à l'arc...qui usent les articulations ! Restent quand même la marche et le skating l'hiver.

HS : *Je crois savoir que tu es impliqué dans diverses associations, peux-tu nous en dire quelques mots ?*

PG : Je vais 2 fois par mois à l'hôpital d'Aubenas pour soigner des handicapés, grâce à un service spécialisé au niveau de la région Rhône-Alpes ; ce réseau a eu l'idée de faire appel aux retraités encore inscrits à l'ordre des Chirurgiens-Dentistes .

Eveline, protestante, et moi catholique, nous nous impliquons dans des mouvements et associations qui s'efforcent de rapprocher les chrétiens, protestants, catholiques, orthodoxes, mais aussi de faciliter les rencontres entre les diverses religions, juives, musulmanes, chrétiennes en particulier .

HS : *En quelles circonstances as-tu rejoint l'association ? En quelle année es-tu entré au Conseil d'Administration ? Outre ta récente désignation à la vice-présidence de notre association, après le souhait de Jean-Pierre PAT-TARD d'être déchargé de cette fonction, tu es également responsable d'autres actions entreprises par nos bénévoles, peux-tu nous les détailler ?*

PG : J'ai rejoint la SAGA peu de temps après le début de la retraite, c'est-à-dire en 2008. Après des recherches personnelles et familiales en Ardèche, mais aussi aux archives de la Drôme et de Paris, j'ai découvert le petit local de numérisation aux AD07 en photographiant des registres, pour l'opération Notaires.

En 2011, Jean-Pierre Pattard, en AG, fait un appel pour trouver un volontaire, responsable des communes du secteur Centre-Ardèche, dans le cadre de la mission confiée par les AD à la SAGA pour la réalisation d'une seule collection à partir des collections communales et départementales de l'état civil «révolutionnaire» des années 1793 à 1802. Je me suis proposé ; et je suis entré au CA à ce moment-là. Après avoir constitué une petite équipe de bénévoles (Brigitte, Raymond, Marie-Christine, Céline, Jean-François, Jackie, Daniel), nous nous emparons de la 1^o commune en juillet 2011 ; la 70^e et dernière sera livrée 2 ans plus tard... et nous nous retrouvons pour faire la fête, en

invitant Hubert et Yves, les imprimeurs-relieurs mis à rude épreuve ! L'équipe accepte ensuite de donner un coup de main au grand Sud, géré par Fernand ; 2 autres années qui «fournissent» 54 communes ; la dernière vient d'être livrée fin novembre.

Les nouveaux bénévoles-photographes ne sont pas légion, mais je réponds présent pour les initier à l'utilisation des postes de numérisation aux AD ; et je m'efforce de résoudre les petits problèmes de matériel.

Maintenant, je me réserve une matinée hebdomadaire pour reprendre la numérisation des registres de notaires... dans ce petit local des AD, que j'aime bien ! Et j'apprécie cette collaboration, cette proximité avec des professionnels des archives, ce contact avec les vieux registres !

HS : *Que penses-tu des nombreux et divers projets de la SAGA ? Quelles seront les évolutions auxquelles nos associations devront s'engager dans le futur ?*

PG : Les projets ne manquent pas ! C'est un signe de bonne santé de la SAGA !

- L'opération « notaires » est à amplifier ; motiver de nouveaux photographes ; espérer aussi de nouveaux « robots » capables de feuilleter intelligemment les registres !

- Reprendre le travail colossal des premiers «Sagistes » sur les Paroissiaux en le corrigeant, en le complétant, voire en refaisant parfois les images.

- Compléter les premières années de l'état civil ardéchois par les registres paroissiaux de cette période, grâce à l'accord avec le diocèse.

La numérisation, à laquelle la SAGA participe activement, modifie profondément le quotidien de nos associations de généalogie ; grâce à la mise en ligne, leur influence s'étend bien au-delà des frontières de chacun de nos départements, mais les salles de lecture se vident. Cette évolution concerne aussi les AD. Il est difficile d'imaginer le bon et le malus de cette évolution future, mais je pense qu'il faut :

- Développer le partenariat avec les AD.

- Développer les liens avec les associations passionnées d'histoire locale, de géographie locale, de géologie...

- Présenter notre association aux collégiens, aux jeunes ; certains se passionnent pour l'histoire, les vieux livres, les archives... Marie, notre jeune «service civique» depuis novembre, en est convaincue...

- Nous sommes fiers – à juste raison – de notre reconnaissance d'utilité publique ; Merci Josiane ! Je pense qu'il faudra manifester plus visiblement ce « titre ».

La SAGA possède de nombreux atouts :

Le plus précieux, c'est certainement son emploi plein-temps qui permet un accueil permanent, merci Hubert !

Le plus spectaculaire, c'est l'imposante bibliothèque de plus de 3000 volumes !

Le plus gratifiant, c'est le partenariat de confiance avec les AD. Le plus sécurisant pour l'avenir, c'est le nombre, la compétence et la disponibilité de ses bénévoles.

Cet entretien m'a permis de faire une « pause », de réfléchir et de regarder dans le rétroviseur !

Merci Henri et Bon Vent à la SAGA !

Propos recueillis par Henri SEVENIER

Salon de la Généalogie à Nîmes

Ce 21 et 22 novembre s'est tenu à Nîmes, au stade des Costières, le salon de la généalogie. Répartis sur trois allées, les associations et cercles généalogiques de toute la région (et d'ailleurs) étaient présents sur leurs stands afin de renseigner les visiteurs sur leur passion, leur activité et le savoir faire pour retrouver leurs ancêtres proches ou beaucoup plus lointains. Libraires, logiciels, web sites, technologie de numérisation, conférences, paléographie... Tout pour remonter aisément dans les temps anciens.

Petit bémol : la foule n'était pas tout à fait au rendez-vous. Le changement de date, ou l'ouverture d'un salon artisanal au même moment, ou encore le premier grand froid arrivé ce week-end là.

Internet et ses possibilités offertes aux plus avertis sont probablement un motif de non déplacement. Il est vrai le numérique est un réel gain de temps et s'il rapproche le monde, il éloigne le relationnel...

A certaines interrogations de débutants la SAGA était fière de pouvoir donner informations, renseignements, trucs ou astuces, ou même trouver grâce au « web » plusieurs générations à quelques néophytes.

Certains adhérents, fiers d'être affiliés à la SAGA sont venus chaleureusement nous faire un signe amical.

Quoi qu'il en soit, de façons régulières, passionnés avertis ou débutants hésitants, tous ont porté un intérêt tout particulier à la SAGA, et les ordinateurs des 4 fidèles représentants n'ont pas chômé.

Notre Président Henri SEVENIER était présent avec son épouse auprès de l'équipe Nimoise, Lucette AYGON, Christiane RANDON, Hélène BOISSY d'ANGLAS. Sont venus nous soutenir Bernard GINESTE et Raymond VINCENT.

En conclusion, si la SAGA n'existait pas, il faudrait la créer !

A l'année prochaine.



Hélène BOISSY d'ANGLAS

RAPPEL

Nous vous rappelons qu'un service d'entraide est à votre disposition pour décrypter les documents anciens. Le tarif de participation aux frais est identique à celui du service Entraide. Transmettez vos demandes au bureau de Chomérac.

OPERATION NOTAIRES



A ce jour, c'est plus de 1 750 000 photos qui ont été prises, soit 2900 registres.

Près de 440000 actes ont été analysés.

La base de Chomérac contient 85200 actes.

Une partie des données des relevés notariaux est en ligne sur Heredis Online.

Les adhérents SAGA abonnés à ce service y ont accès gratuitement.

Cela concerne

28885 contrats de mariage, que l'on retrouve désignés comme «actes de mariage»

39210 testaments ou donations, que l'on retrouve désignés «actes de décès»

*Sachant que ce sont les registres qui nous attendent, je renouvelle mon appel pour des
RENFORTS pour nos prises de vues aux AD.*

Me joindre à l'adresse Email ci-dessous

jbergmail-notaires@yahoo.fr

REMISES DE REGISTRES par *freddy* HOFFERT

ARDOIX



nés ? Réponse difficile, car lorsqu'on aime quelque chose, on ne compte pas, n'est ce pas ? Et cette sympathique réunion s'est achevée dans la bonne humeur, avant un retour serein de vos deux serviteurs avec le sentiment du devoir accompli.

SAINT - PÉRAY



Qui ne connaît pas Saint-Péray ne serait-ce que par la réputation de son fameux vin blanc ? D'ailleurs ce village ne s'appelait-il pas « Péray-Vin-Blanc » sous la Révolution Française ? En ce lundi 14 septembre 2015, Nathalie Maillet, Jacques Tavenard, et votre serviteur avaient rendez-vous avec monsieur Jacques Dubay le Maire de cette commune, afin de lui remettre officiellement les 5 volumes réalisés par la SAGA sur son l'état civil Révolutionnaire. Christiane Magnon, la bénévole qui avait fait tout le travail en Mairie aurait dû nous accompagner, mais prévenue trop tard pour être des nôtres. Petite anecdote : c'est monsieur Dubay qui nous avait donné la permission de dupliquer en Mairie les registres de l'état civil d'Alboussière, et aujourd'hui nous lui remettons les volumes de Saint-Péray. En effet, et vous l'avez compris, il était le Maire d'Alboussière jusqu'en 2014, puis de Saint-Péray ensuite. Après qu'une partie de son Conseil Municipal nous ait rejoint, une très amicale réunion s'ensuivit avec beaucoup de questions sur notre association et ses projets, et peut-être aussi la possibilité d'un futur Congrès à Saint-Péray dans quelques années. Un très apprécié « Verre de l'Amitié » clôtura cette sympathique réunion, et avec quoi ? Un Saint-Péray blanc des plus fameux (mais avec modération).

MONESTIER



Petit village perché à 800 mètres d'altitude dominant la vallée de La Vocance et qui fut autrefois une puissante place-forte, Monestier nous recevait en cette fin de journée du jeudi 19 novembre 2015, Nathalie Maillet et moi-même, pour la remise du volume réalisé par la SAGA sur cette commune. Monsieur Denis Sauze le Maire, accompagné par une délégation de son Conseil Municipal nous attendait pour nous accueillir chaleureusement comme on sait si bien le faire en Ardèche. Avec une petite pointe de curiosité aussi, avant de découvrir tout le travail réalisé sur la période 1793-1806 de Monestier, et dont la Mairie ne possède aucun registre d'état civil avant 1876. La SAGA a donc pu reconstituer cette période Révolutionnaire grâce à la collection Départementale de Privas, pour le plus grand plaisir de cette sympathique assemblée. Et il s'en est suivi comme de coutume, une discussion émaillée de beaucoup de questions sur l'histoire, mais aussi sur notre association et ses travaux passés, présents, et futurs, tout ceci autour d'un fort apprécié verre de l'amitié.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINES DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015 LOCAL SAGA À CHOMÉRAC



Journées très chargées pour les bénévoles, qui ont assuré les permanences au local de la SAGA à Chomérac. Ils ont eu fort à faire pour renseigner et guider un public venu très nombreux, découvrir les rudiments de la généalogie, ou essayer de trouver le maillon manquant à leur arbre généalogique. Les copies des registres de l'Etat-civil des registres paroissiaux, catholiques et protestants, et de la période révolutionnaire ont eu un gros succès, ainsi que les actes notariés consultables sur nos postes informatiques.

Notons la venue de Monsieur Coiraton, adhérent SAGA, et nouvel adjoint à la mairie de Chomérac, qui nous a honoré de sa visite.

Merci à Claire, Céline, Marilyne, Nathalie, Marie-Thérèse, Jean-Pierre et Freddy, pour les conseils qu'ils ont prodigués à nos visiteurs, à Hubert pour son diaporama sur la reliure, et à nos tout nouveaux adhérents, que nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre association.

Henri SEVENIER

Forum des associations le 5 septembre 2015 à Privas

Comme chaque année, la SAGA était présente ce samedi 5 septembre au forum des associations de Privas au gymnase du collège de Tauléac.

Henri et Marie-Thérèse SEVENIER ont assuré l'ouverture le matin à 10h, bientôt rejoints par Céline CURINIER. De nombreux visiteurs se sont arrêtés au stand de l'association pour s'informer, discuter, consulter les registres et autres documents à disposition.

Même de jeunes enfants se sont intéressés aux registres paroissiaux et ont essayé de déchiffrer les actes ; ils ont ainsi appris, avec surprise, que certains avaient été rédigés sous LOUIS XIV.

Des arbres généalogiques (pour enfants à) compléter leur ont été remis.

En début d'après-midi, Henri et Marie-Thérèse ont rejoint le forum de Saint-Vincent-de-Barrés, tandis que Brigitte BONNEFOY venait en renfort à celui de Privas.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont été très intéressés par le travail accompli par la SAGA, certains réfléchissant à une adhésion future.

Un apéritif, offert par la mairie de Privas aux bénévoles des associations, a clôturé le forum à 18h.



Céline CURINIER



Compte-rendu de la réunion de l'antenne parisienne de la SAGA du 22/09/2014

Lors de la discussion sur les dissidents protestants, Michel PONSERRE a raconté qu'au fond de son jardin il avait découvert une pierre tombale sans aucun signe ni gravure et que cette tombe devait appartenir à un Darbiste, secte religieuse dérivée du protestantisme et créée par John DARBY au XIX^{ème} siècle. Cette secte s'est implantée en Ardèche notamment du côté de Pranches, La Pizette. DARBY y est venu à maintes reprises.

Les textes qui suivent ont été extraits d'un document préparé par C.GIRARD, un autre article encore en projet se trouve à <http://cmail.free.fr/wikipedia43/Encrevé2.pdf>

"...Né à Londres en 1800, John DARBY était issu d'une famille anglaise riche et considérée. Suivant le vœu de son père il étudia le droit et devint avocat. Bientôt attiré par la vocation ecclésiastique et malgré la vive opposition de son père, il entra dans le clergé anglican. Déshérité par son père, il fut encouragé dans sa nouvelle voie par un oncle qui devait lui laisser une fortune considérable...

La doctrine de DARBY comporte en gros quatre éléments principaux: apostasie de l'Eglise, interruption de la succession apostolique, sacerdoce universel et importance des prophéties bibliques...

Les nouvelles églises qui pourraient se former ne pourraient constituer que des groupes épars et sans fondement. Le lien de l'autorité apostolique leur fera toujours défaut.

La notion de sacerdoce universel est une conséquence fatale de ce qui précède. DARBY appuie d'ailleurs son argumentation sur des interprétations très personnelles des paroles des évangiles. Le Seigneur ayant prêché l'humilité, aucune distinction ne saurait être établie entre un chrétien et un autre. Bien au contraire, chaque chrétien a le droit de prêcher et d'administrer les sacrements."

Le Darbyisme s'est scindé en deux branches, les Frères larges ou de Plymouth et les Darbystes. Ces deux branches revendiqueraient aux environs de 22000 membres encore à l'heure actuelle en France.

Des assemblées régulières se sont tenues dans une maison de La Pizette jusque vers les années 1968. Dans cette maison, les propriétaires ont retrouvé une Bible de Pau (traduction de la Bible faite par DARBY) et quelques vieux papiers qui attestent la pratique régulière du Darbyisme dans ce hameau.

Compte-rendu de la réunion de l'antenne parisienne de la SAGA du 1/12/2015

Depuis notre dernière réunion, nous avons prévu de mettre en commun nos connaissances sur l'utilisation de la plateforme Hérédiss sur laquelle les tables des registres sont mises à disposition. Outre les tables de la SAGA cette plateforme héberge des documents d'autres associations ainsi que des généalogies personnelles. La Maison des Associations du 2nd arrondissement met à la disposition des utilisateurs un accès Internet ainsi qu'un projecteur. L'un de nous avait apporté un ordinateur qui a été raccordé au réseau et au projecteur ce qui a permis à tous les participants de suivre la démonstration, chacun y allant de ses connaissances ou de ses lacunes. Comme il n'y a pas de mode d'emploi du site, la

suite de ce compte-rendu va en tenir lieu (résumé) du fait que beaucoup de personnes se sont plaintes de ne rien y comprendre...

Il n'est pas nécessaire d'être équipé du logiciel de généalogie Hérédiss pour accéder à Hérédiss on line. Par contre si l'on veut profiter des informations relatives au personnage cherché, il est nécessaire d'avoir cotisé auprès de la SAGA pour cette utilisation (voir bulletin d'adhésion).

1) Accès à la plateforme depuis le Navigateur : Entrer <https://www.herediss-online.com.fr> ou Heredis online dans l'espace de recherche puis cliquer sur le nom du site.

2) Accès à la plateforme depuis le logiciel Hérédiss 14 ou supérieur: dans la barre de menu cliquer sur Recherches/Rechercher sur Internet ou sur l'onglet Recherches ce qui ouvre deux demi-fenêtres celle du haut montrant les événements relatifs au personnage de la fenêtre précédente et celle du bas permettant de préciser les données relatives à la recherche et de choisir le site de recherche: Heredis-on line par défaut ou en ouvrant le déroulant: Ancestry, Facebook, Family Search, Généabank, Généanet, Google, MyHeritage.

Dans les deux cas si vous n'êtes pas enregistré il est nécessaire de le faire avec l'adresse e-mail communiquée à la SAGA et un mot de passe de votre choix.

A l'ouverture de la fenêtre principale, la zone du haut est consacrée aux données relatives au personnage recherché, les boutons grisés deviennent accessibles à ceux qui sont abonnés à service +. Le bouton violet permet d'accéder à la liste des arbres généalogiques contenant le nom du personnage recherché déposés sur le site Hérédiss (arbre en ligne). L'activation d'une ligne de cette liste permet d'accéder à l'arbre généalogique mentionné sauf s'il est noté "privé".

Cliquer sur le bouton bleu (actes en ligne) affiche la liste des personnages trouvés correspondants aux renseignements donnés dans la définition de la recherche. La dernière colonne de droite (Association) donne le nom de l'association ayant produit ces données, dans le cas de la SAGA il y a deux possibilités "SAGA" et "SAGA-Notaires". Cette dernière notation indique la possibilité d'accéder à une information relative à un acte notarié. Si le champ "Lieu" a été rempli avec 07, les résultats seront limités à ceux de la SAGA. En cliquant sur une ligne, on obtient les informations complémentaires suivantes: date complète de l'événement et numéro de la page du registre correspondant à l'acte. S'il s'agit d'une notation SAGA-Notaires on obtiendra des informations relatives à la cote registre et au numéro de photo de l'acte notarié.

Chacune des colonnes peut être triée, par exemple la colonne événement (evt.) regroupera les naissances, les mariages et les décès simplement en cliquant sur le titre de la colonne.

Les dates prévisionnelles de nos réunions pour 2016 sont les suivantes: les mardi 8 mars, 7 juin, 6 septembre et 6 décembre.

François CROZE, Secrétaire de séance

Note:

L'Antenne SAGA/Île de France propose d'effectuer, pour les adhérents de la SAGA, des recherches de documents dans les Archives de la Région Parisienne. Les demandes, rédigées de manière précise (lieu, type d'acte, date, nom, prénom, ...), sont à adresser à : par courrier postal :

Alain Estéoule

82 rue du Général Leclerc

92270 BOIS-COLOMBES

ou par courriel :

alain.esteoule@orange.fr

Pour contacter Guy Massot : massotguy@neuf.fr

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
V	1	Jour de l'an	L	1	Ella	M	1	Aubin	V	1	Hugues	D	1	Fête du Travail	M	1	Justin
S	2	Basile	M	2	Chandeleur	M	2	Charles le Bon	S	2	Sandrine	L	2	Boris	J	2	Blondine
D	3	Geneviève	M	3	Blaise	J	3	Guénoël	D	3	Richard	M	3	Philippe	V	3	Kévin
L	4	Odon	J	4	Véronique	V	4	Casimir	L	4	Isidore	M	4	Sylvain	S	4	Clotilde
M	5	Edouard	V	5	Agathe	S	5	Olive	M	5	Irène	J	5	Ascension	D	5	Igor
M	6	Épiphanie	S	6	Gaston	D	6	Fête des Gd-mères	M	6	Marcellin	V	6	Prudence	M	6	Norbert
J	7	Raymond	D	7	Eugénie	L	7	Félicité	J	7	J.-B. de la Salle	S	7	Gisèle	L	7	Gilbert
V	8	Lucien	L	8	Jacqueline	M	8	Jean de Dieu	V	8	Julie / Anne	D	8	Armistice 45	M	8	Médard
S	9	Alix	M	9	Appoline	M	9	Françoise	S	9	Gautier	L	9	Pacôme	J	9	Diane
D	10	Guillaume	M	10	Amaud	J	10	Vivien	D	10	Fulbert	M	10	Solange	V	10	Landry
L	11	Paulin	J	11	ND de Lourdes	V	11	Rosine	L	11	Stanislas	M	11	Estelle	S	11	Barnabé
M	12	Tatiana	V	12	Félix	S	12	Mi-Carême	M	12	Jules	J	12	Achille	D	12	Guy
M	13	Yvette	S	13	Béatrice	D	13	Rodrigue	M	13	Ida	V	13	Roland	L	13	Antoine de Padoue
J	14	Nina	D	14	Valentin	L	14	Mathilde	V	14	Maxime	S	14	Mathias	M	14	Elisée
V	15	Rémi	L	15	Claude	M	15	Louise	V	15	Paterna	D	15	Pentecôte	M	15	Germaine
S	16	Marcel	M	16	Julienne	M	16	Bénédictine	S	16	Benoit	L	16	Lundi de Pentecôte	J	16	J-F Régis
D	17	Roseline	M	17	Mardi-Gras	J	17	Patrice	D	17	Anicet	M	17	Pascal	V	17	Hervé
L	18	Prisca	J	18	Cendres	V	18	Cyrille	L	18	Parfait	M	18	Eric	S	18	Léonce
M	19	Marius	V	19	Gabin	S	19	Joseph	M	19	Emma	J	19	Yves	D	19	Fête des pères
M	20	Sébastien	S	20	Aimée	D	20	Printemps	M	20	Odette	V	20	Bernardin	L	20	Silvère
J	21	Agnès	D	21	Pierre	L	21	Clémence	J	21	Anselme	S	21	Constantin	M	21	Étù
V	22	Vincent	L	22	Isabelle	M	22	Léa	V	22	Alexandre	D	22	Emile	M	22	Alban
S	23	Barnard	M	23	Lazare	M	23	Victorien	S	23	Georges	L	23	Didier	J	23	Audrey
D	24	Fr. de Sales	M	24	Modeste	J	24	AG SAGA	D	24	Fidèle	M	24	Donatien	V	24	Jean-Baptiste
L	25	Conv. S. Paul	J	25	Roméo	V	25	Annonciation	L	25	Marc	M	25	Sophie	S	25	Salomon
M	26	Paule	V	26	Nestor	S	26	Larissa	M	26	Alida	J	26	Bérenger	D	26	Antheime
M	27	Angèle	S	27	Honorine	D	27	Pâques	M	27	Zita	V	27	Augustin	L	27	Fernand
J	28	Thomas d'Aquin	D	28	Romain	L	28	Lundi de Pâques	J	28	Valérie	S	28	Germain	M	28	Irénée
V	29	Gildas	L	29	Auguste	M	29	Gwaldys	V	29	Cat. de Sienna	D	29	Fête des Mères	M	29	Pierre, Paul
S	30	Martine			ZONE A ZONE B ZONE C	M	30	Année	S	30	Robert	L	30	Ferdinand	J	30	Martial
D	31	Marcelle				J	31	Benjamin				M	31	Vitiation			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
V	1	Thierry	L	1	Alphonse	J	1	Gilles	S	1	Thérèse de J.E. Jésus	M	1	Toussaint	J	1	Florence
S	2	Martinien	M	2	Julien	V	2	Ingrid	L	2	Léger	M	2	Défunt	V	2	Viviane
D	3	Thomas	M	3	Lydie	S	3	Grégoire	D	3	Gérard	J	3	Hubert	S	3	François-Xavier
L	4	Florent	J	4	Congrès SAGA	D	4	Rosalie	M	4	François	V	4	Charles B.	D	4	Barbara
M	5	Antoine	V	5	Abel	L	5	Raïssa	M	5	Fleur	S	5	Sylvie	L	5	Gérald
M	6	Mariette	S	6	Transfiguration	M	6	Bertrand	J	6	Bruno	D	6	Bertille	M	6	Nicolas
J	7	Raoul	D	7	Gaélan	M	7	Reine	V	7	Serge	L	7	Carine	M	7	Ambroise
V	8	Thibaut	L	8	Dominique	J	8	Adrien	S	8	Pélagie	M	8	Geoffroy	J	8	Elfried
S	9	Amandine	M	9	Amour	V	9	Alain	D	9	Denis	M	9	Théodore	V	9	P. Fournier
D	10	Ulrich	M	10	Laurent	S	10	Inès	L	10	Ghislain	J	10	Léon	S	10	Romarc
L	11	Benoît	J	11	Claire	D	11	Adelphé	M	11	Firmin	V	11	Armistice 1918	D	11	Daniel
M	12	Olivier	V	12	Clarisse	L	12	Apollinaire	M	12	Wilfried	S	12	Christian	L	12	Jeanne-F. de Chantal
M	13	Henri	S	13	Hippolyte	M	13	Aimé	J	13	Géraud	D	13	Brice	M	13	Lucie
J	14	Fête Nationale	D	14	Evrad	M	14	Materne	V	14	Juste	L	14	Sidaine	M	14	Odlie
V	15	Donald	L	15	Assomption	J	15	Roland	S	15	Thérèse d'Avila	M	15	Albert	J	15	Ninon
S	16	ND du Mt Carmel	M	16	Armel	V	16	Edith	D	16	Edwige	M	16	Marguerite	V	16	Alice
D	17	Charlotte	M	17	Hycinthe	S	17	Renaud	L	17	Baudouin	J	17	Elisabeth	S	17	Judicaël
L	18	Frédéric	J	18	Hélène	D	18	Nadège	M	18	Luc	V	18	Aude	D	18	Gatien
M	19	Arsène	V	19	Jean Eudes	L	19	Emilie	M	19	René	S	19	Tanguy	L	19	Urbain
M	20	Marina	S	20	Bernard	M	20	Davy	J	20	Adeline	D	20	Edmond	M	20	Théophile
J	21	Victor	D	21	Christophe	M	21	Mathieu	V	21	Céline	L	21	Présent. à Marie	M	21	Hiver
V	22	Madeleine	L	22	Fabrice	J	22	Maurice	S	22	Salomé	M	22	Cécile	J	22	Fr.-Xavière
S	23	Brigitte	M	23	Rose	V	23	Automne	D	23	Jean de C.	M	23	Clément	V	23	Armand
D	24	Christine	M	24	Barthélémy	S	24	Thécla	L	24	Florentin	J	24	Flora	S	24	Adèle
L	25	Jacques le Majeur	J	25	Louis de F.	D	25	Hermann	M	25	Enguerran	V	25	Catherine	D	25	Noël
M	26	Anne	V	26	Natacha	L	26	Côme	M	26	Dimitri	S	26	Delphine	L	26	Etienne
M	27	Nathalie	S	27	Monique	M	27	Vincent de Paul	V	27	Emeline	D	27	Séverin	M	27	Jean l'Apôtre
J	28	Sanson	D	28	Augustin	M	28	Vencesla	J	28	Simon	L	28	Jacques de la Marche	M	28	Innocents
V	29	Marthe	L	29	Sabine	J	29	Michel	S	29	Narcisse	M	29	Saturin, Avent	J	29	David
S	30	Juliette	M	30	Fiacre	V	30	Jérôme	D	30	Bien.	M	30	André	V	30	Roger
D	31	Ignace de Loyola	M	31	Aristide				L	31	Quentin				S	31	Sylvestre

NOS REGISTRES



La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2000 registres. Chaque registre, numérisé, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux-ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page 2. Les images numérisées peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à <http://www.ardèche.fr/education-culture-jeunesse-sports/archives-departementales/consultation-en-ligne>. Les tables sont accessibles par internet, voir page 2. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

Prêt des registres

Commande : Seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA BP N°3 - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.

Délais : La durée normale de consultation est de 8 jours, acheminement postal compris. Ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

Participation financière : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.

La semaine supplémentaire 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de règlement.

Manipulation : Prenez le plus grand soin de ces registres. c'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine.

La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions



pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront dans la revue sous forme d'un cahier central jaune de 4 pages (ou plus si nécessaire).

Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une ou plusieurs feuilles blanches au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés sinon écrire très lisiblement.

Questions, limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles.

Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscules suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les événements en respectant les abréviations.

Les lieux en minuscules, département entre parenthèses si hors 07 "y" précédant l'abréviation de l'événement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. Ensuite la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.

Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

o : né(e) à... le...	+ : décédé le	fa : fille (<i>filia</i>)) (: divorcé(e)
b : baptisé(e) le... à...	ca : environ, vers (<i>circa</i>)	cm : contrat de mariage	c : cité en...
x : marié(e) à... le...	av : avant	not. : notaire	RPR : protestant
x1 : 1er mariage le... à...	ap : après	asc. : ascendance	y : répétition du lieu précédent
	fs : fils (<i>filiius</i>)	desc. : descendance	

Réponses : Porter en haut et à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez

Questions et réponses doivent être envoyées directement à la SAGA, avant le **1^{er} février 2016**

BP3 - 07210 - Chomérac ou par Email saga3@wanadoo.fr

SERVICE d'Entraide SAGA

Ce service de recherche aux AD de Privas est strictement réservé aux adhérents. Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels. Il peut permettre de débloquer une recherche. Ce service étant facilement engorgé par le nombre de demandes, voici les modalités de son fonctionnement qui devront être impérativement respectées :

Chaque demande doit être accompagnée du **numéro d'adhérent** ainsi que d'une **enveloppe 16x23 timbrée pour 50g** (0,88€) et portant l'**adresse du demandeur**.

Chaque courrier, limité à **1 par mois**, ne doit pas excéder **3 recherches d'acte**, ou bien **5 reproductions d'actes connus**.

Cependant, avant d'utiliser ce service, tentez une recherche par la rubrique "La Bouteille à la Mer", ou bien si l'acte peut être trouvé dans les registres SAGA, par l'emprunt du registre selon les modalités ci-dessus.

Les demandes ne doivent être transmises que par courrier postal à la SAGA - Service d'Entraide BP N°3 - 07210 CHOMERAC.

Une participation forfaitaire aux frais vous sera demandée : base forfaitaire de **3€ par acte**, un supplément de **2€ pour la reproduction d'une page**, et de **1€ par page supplémentaire**.

N'adressez pas de règlement à l'avance, le montant de votre participation vous sera communiqué avec la réponse.

Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, de nouvelles pistes de recherche pourraient vous être proposées.

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

SAGA BP 3 - 07210 CHOMERAC

04 75 64 84 13 ou 09 66 42 02 98

saga3@wanadoo.fr

Dans notre local de Chomérac, vous avez accès :

- Aux **fac-similés**, agrémentés de tables alphabétiques des registres des BMS, registres protestants, registres de l'Etat-civil de la période révolutionnaire 1792-1803 (en cours).
- A la **recherche d'actes notariés**, sur deux terminaux d'ordinateur dans notre base (en cours), avec la possibilité de réaliser des photocopies de ces actes.
- Aux **ouvrages** édités par la SAGA (en vente)
- Aux **revues** éditées par la SAGA (en vente)
- Aux **conseils et aides** de notre agent permanent Hubert DALLARD.
- A **Internet** pour des recherches sur le site des Archives Départementales (ou autres).



La SAGA fait appel à des bénévoles pour numériser les documents anciens (Notaires, BMS, Etat-civil, compoix etc..) et pour analyser ces documents ; **s'adresser au bureau**.

La SAGA organise également sur demande des manifestations : conférences, formations à la recherche généalogique, animations péri-scolaires, utilisation de logiciels spécialisés... **Se renseigner auprès du bureau**.

Horaires d'ouverture de nos locaux

du lundi au jeudi de 13h45 à 17h15

